



Bulletin de **Brignais**
Municipal

OCTOBRE 1984 / N° 18

Matériel de bâtiment et d'industrie

QUINCAILLERIE - PEINTURE



ZONE INDUSTRIELLE NORD - ROUTE D'IRIGNY "LES AIGAIS" BRIGNAIS

Tél. (7) 805.18.66

Fabricant du coffrage rapide **Cofruni**

Spécialiste des règles aluminium bâtiment

Echafaudages - Bétonnières et treuils - Monte-matériaux

Tubes plastique; gaine et tuyau eau

Oùtillage électrique des meilleures marques

Clés et pinces de **FACOM - SAM - FOP**

Soudure électrique et oxyacétylénique de **SAF**

Martellerie - Pelles - Pioches - Serre-joints - Etais

Brouettes - Scies - Aération - Echelles et Escabeaux bois

et dural - Signalisation - Topographie - Cordage - Fers

à béton - etc...

Etudes, conseils et réalisation de matériel

Livraison rapide - Service après-vente

La Maison du Professionnel au service de Tous.

sommaire

- 3 La Municipalité
- 5 Le Mot du Maire

VIE MUNICIPALE

- 7 Les dernières décisions du Conseil Municipal
- 10 Décentralisation : quel effet sur votre vie quotidienne ?
- 19 Permanences
- 19 Solidarité intercommunale
- 33 Etat-Civil
- 43 Amitié Schweighouse-Brignais
- 43 A propos de jumelage
- 45 Elections européennes : résultats

VIE ÉCONOMIQUE

- 19 La taxe d'habitation
- 20 Economie et finance

SCOLAIRE

- 11 La vie scolaire
- 13 L'art à l'école
- 13 A propos des restaurants scolaires
- 14 Le LEP en 16 questions

URBANISME-ENVIRONNEMENT

- 9 Le P.O.S.
- 32 Un nouveau visage pour notre ville
- 33 Des exemples à suivre
- 40 Concours des maisons fleuries

SOCIAL

- 22 Les affaires sociales en bref
- 22 Les arcades en fête
- 26 Rencontre aux Pérouses
- 27 Les arcades au pays des légendes
- 29 Aides ménagères : le point
- 30 ADIAF

SPORT-JEUNES

- 9 Dommages, vous avez dit dommages, comme c'est dommage !
- 17 Le sport, les enfants et les autres

BATIMENTS COMMUNAUX

- 6 Notre église fait peau neuve
- 34 Le chantier du nouveau centre administratif a démarré
- 35 La chasse aux gaspis
- 35 L'entretien des bâtiments communaux

VOIRIE-TRANSPORTS

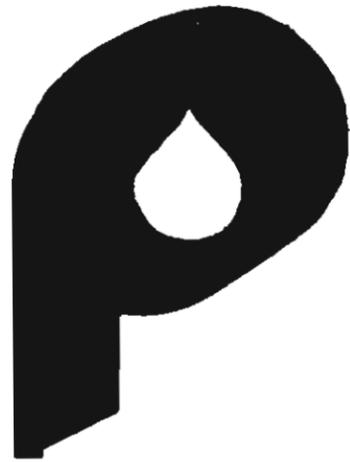
- 6 Rue Bovier-Lapierre
- 9 La déviation du CD.42
- 18 Transports en commun

CULTURE-LOISIRS

- 31 La Bibliothèque municipale
- 38 Planning de la salle de réunions (locations)
- 41 Les jeux villageois

DIVERS

- 23 Sur le toit du monde
- 31 Ça bouge à la Brigade
- 36 40^e anniversaire de la Libération de Brignais
- 47 Un vestige possible de la bataille de Brignais
- 48 Comment se procurer les pièces administratives ?



assainissement

adduction d'eau

station de pompage

plomberie - sanitaire

pétavit

68 ch. du Moulin-Carron

B.P. 6 - 69570 DARDILLY

Tél. (7) 835.26.45

Télex 380969 F

R. VIVIER

maroquinier

bagagiste



TOUTES RÉPARATIONS

Sacs - Bagages - Parapluies

138, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.08.15

CARRELAGES MOSAIQUES

Philippe Grillon

Rue des Marronniers - Allée des Saules
69530 BRIGNAIS - Tél. 805.15.74-805.48.52

Ets FRESAFOND

AGENCE ET DÉPOT RHONE-ALPES
DES PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS

TURCO - FRANCE

20, rue du Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.40.22 - 805.42.34

PLATRERIE • PEINTURE • REVÊTEMENTS

Travaux de Style - Pose de Staff

Bernard ARTHAUD

Rue d'Alsace - 69530 BRIGNAIS Tél. 805.24.28

La Municipalité

MAIRE

Michel THIERS

Le Maire est le Président de droit de toutes les Commissions. Il s'occupe plus particulièrement de :

Urbanisme

Commission Culture-Loisirs

Finances et bien sûr du personnel communal

ADJOINTS

Marcel MASSON

Urbanisme
Travaux
Bâtiments communaux

Richard RAFFIN

Affaires sociales

Jean DARFEUILLE

Sports
Fêtes
Associations

Paul MINSSIEUX

Artisanat, commerce
industrie, emploi
Affaires scolaires

Jean FAYOL

Urbanisme
Personnel communal

Michèle RAKOUTZ

Culture et Loisirs

Gérard BERTICAT

Finances communales

M.-Thérèse GARDON

Affaires scolaires

CONSEILLER(E)S DÉLEGUÉ(S)

Gérard SAGNOLE	Voirie, Environnement
Guy BERNOLLIN	Fêtes
Bernard BRUNOT	Jeunes
Denis CHERMETTE	Associations
Michel CORTIAL	Artisanat, commerce, industrie, emploi - Information
Roger GURET	Permis de construire
Patrick MIALON	Sports
Anne-Marie PIEGAY	3 ^e Age
Jean RIGAUD	Jeunes
Marcel ARNAUD	Affaires Sociales, B.A.S.
Cécile VAN DEN BROEK	Affaires sociales, Restaurant des Arcades
Dominique VIRET	Centre-ville, Permis de construire

CONSEILLER(E)S*

Alexandre GENELOT, Eric CLAER, Françoise MARTORELL, Jean LAPLACE,
Louis PONTVIANNE, Denis BRAND, Christiane CONSTANT, Catherine CASTELAIN

* Les Conseillers sont placés dans l'ordre du tableau.

PERMANENCES DES ÉLUS

M. THIERS, Maire, reçoit les mercredis de 17 h. 30 à 19 h. et les samedis de 11 h. à 12 h. sur rendez-vous.

M. MASSON : le mardi de 18 h. à 19 h. ou sur rendez-vous.

M. RAFFIN : le samedi de 10 h. à 12 h. ou sur rendez-vous.

M. DARFEUILLE : 2^e et 4^e mercredi du mois, de 17 h. 30 à 18 h. 30 ou sur rendez-vous.

M. MINSSIEUX : le samedi de 9 h. à 10 h.

M. FAYOL : le jeudi de 9 h. à 10 h.

Mme RAKOUTZ : le jeudi de 14 h. à 15 h.

M. BERTICAT : 1^{er} et 3^e samedi du mois, de 9 h. à 10 h.

Mme GARDON : le mardi de 9 h. à 10 h. 30

Notre page de couverture : l'église, bâtiment communal, après sa restauration (photo Jacques DUGAS)

Responsable de la publication : Michel THIERS.

Commission du Bulletin :

Mme SOGNO

M. CORTIAL, M. DARFEUILLE, M. FAYOL, M. BRUNOT, Mlle MARTORELL, Mme PIEGAY
avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL et des Services Administratifs et Techniques.

Dépôt légal : quatrième trimestre 1984 - Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

Ce bulletin, édité par la Municipalité de Brignais,

a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio Pierre ROCHEBLOINE, rue des Ronzières, à Brignais.

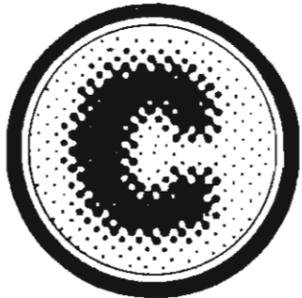
CLOBEMAT

CLOTURES (bois, béton, fer, grillage)
TENNIS / PORTAILS

Rue du Presbytère - BRIGNAIS - Tél. (7) **805.40.77**

SUPER MARCHÉ CORDIAL

Plus près, moins cher



90, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Téléphone **805.21.78**

Lucien DEBAUNE

Boulangerie
Pâtisserie maison
Pains moulés - Pains spéciaux

81, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Tél. **805.31.76**

LOCATION CAMION BENNE
ET CAMION GRUE
TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
MAÇONNERIE

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET TERRASSEMENT "S.C.T."

"Le Bonneton" - **69530 BRIGNAIS**
Tél. **805.10.44 - 805.33.98**

Location engins à chenille et pneus

Maryflor

Plantes vertes et fleuries
Décoration florale - Fleurs coupées
Cadeaux - Vases

P. LAPLACE Horticulteur

117, rue Général-de-Gaulle

BRIGNAIS

Tél. (7) **805.15.42**



Le mot du Maire

ENSEMBLE !...

Le législateur a voulu décentraliser les pouvoirs, les décisions au profit des collectivités locales (Région, Département, Commune). C'est bien.

Il a voulu aller vite. C'est moins bien.

Les responsabilités des élus, des maires en particulier s'étendent. Ils ne peuvent plus ni rejeter la responsabilité de certaines décisions sur d'autres, ni esquiver les difficultés. C'est bien.

Mais les élus ont-ils les moyens d'assumer leur tâche ? Théoriquement oui, pratiquement non.

La nécessité de mieux structurer les services, les dépenses engagées par cet accroissement de responsabilités (aide sociale, urbanisme, enseignement) non suivies d'un transfert simultané de ressources créent un malaise ressenti par tous les élus.

Cette période transitoire (nous l'espérons !), se plaçant dans une période de difficultés économiques (nous devons tous, tout mettre en œuvre pour qu'elle soit également transitoire), nécessite de la prudence, prudence financière en particulier.

Mais, me direz-vous, pourquoi votre titre : "Ensemble" ?

Tout simplement parce que nous devons procéder plus que jamais à des choix, et que ces choix nous devons les décider ensemble.

Comment ?

- *En vous sentant partie prenante de la vie de Brignais, vous et votre famille.*
- *En aidant les personnes, les associations déjà au service des autres.*
- *En prenant une parcelle de responsabilité, en prélevant sur vos loisirs le temps nécessaire à la solidarité.*
- *En nous transmettant vos remarques, vos suggestions.*

Oui, c'est Ensemble que nous réussirons le mode de vie de demain. C'est avec les jeunes, vos jeunes, que nous réussirons à bâtir ce que nous voulons.

Nous n'avons pas le droit de nous ignorer, de nous isoler, de séparer les générations.

Bien au contraire, nous devons développer la solidarité. La période que nous traversons y est propice. L'effort à consentir est indolore sitôt le premier pas effectué, et combien enrichissant pour chacun de nous. La taille de notre commune, de notre village y est favorable également.

Alors, Ensemble, d'accord ?

23 septembre 1984

Le Maire, MICHEL THIERS □

Notre église fait peau neuve

L'église de Brignais, construite par la Paroisse, est devenue bâtiment communal lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Edifiée de 1859 à 1862 par l'architecte Clair Tisseur puis par son successeur Joseph Malaval, elle souffrait depuis longtemps de douleurs dues à son âge. Après une réfection de la toiture effectuée il y a onze ans, l'intérieur nécessitait une sérieuse rénovation.

Ainsi, vous avez pu constater une activité inhabituelle au sein de l'église, accompagnée de bruits étonnants, qui n'étaient pas dus à la colère divine mais aux travaux : dépoussiérage, réparation des plâtres, réfection de toute l'installation électrique.

Le montant de ces travaux s'élève à 700.000 F environ pris en charge pour 300.000 F par le budget communal et pour le reste par la paroisse.

Le Conseil Municipal a sollicité auprès du Conseil Général une subvention exceptionnelle qu'il n'a pu obtenir. Il n'a donc eu comme autre possibilité que d'affecter à ce financement trois des six subventions de 40.000 F octroyées annuellement par le Conseil Général au titre des "grosses réparations, aménagement, création ou extension de bâtiments communaux". Le budget communal a donc prélevé sur ses fonds propres 180 000 F d'une part et 120 000 F au titre des subventions.

Dès le 2 septembre, vous avez pu admirer la beauté rendue aux pierres et aux piliers, faisant ressortir les riches couleurs des vitraux du maître-verrier Mauvernay.

C'est dans une église ayant retrouvé une nouvelle jeunesse que les Brignairots pourront à nouveau assister aux offices et aux diverses manifestations données dans ce cadre privilégié. **H.S. □**

*L'intérieur de l'église de Brignais vers 1907.
Le pèlerinage de Brignais à Limon en 1690.*



Rue Bovier-Lapierre barrée du 19 septembre au 20 novembre 1984

gisement à 15 ml de la rue Paul Bovier-Lapierre. Tracé du périphérique (entre les propriétés Scagliotti et le CR. 17).

Les 15 ml d'emprise sont répartis de la façon suivante :

- une chaussée de 7 ml,
- deux aires de stationnement pour VL de 2 ml,
- deux trottoirs de 2,50 ml et 1,50 ml.

Les dispositions de circulation pour la période du 19 septembre au 20 novembre 1984 sont les suivantes :

Interdiction de circuler rue Paul Bovier-Lapierre entre la rue

Général de Gaulle (RN.86) et le chemin du Bois des Côtes (CR.17) sauf desserte des riverains. **Interdiction de stationner** sur le même parcours.

Déviations au Nord par la rue Général de Gaulle (RN.86), la rue du Bief, l'avenue de Verdun, le boulevard Schweighouse (CD.114) ou par la rue Général de Gaulle, la route d'Irigny, le chemin de la Fonderie, le chemin du Bois des Côtes, exclusivement les véhicules légers.

Déviations au Sud. a) pour les véhicules légers par le chemin du Bois des Côtes (CR.17), le chemin de Chiradie, la route d'Irigny, la RN.86.

b) pour les poids lourds, transports en commun et véhicules légers, par le boulevard de Schweighouse (CD.114), l'avenue de Verdun, la rue du Bief, la rue Général de Gaulle (RN.86). **G. MOREL □**

Les dernières décisions du Conseil Municipal

Séance publique du 18 mai 1984

• **Mission locale pour l'emploi : participation de la commune.** Cette mission, prise en charge par un syndicat intercommunal regroupant douze communes, a pour but une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes (+ de 16 ans). Ses moyens : l'accueil des jeunes, leur orientation et l'organisation de stages. Elle vient relayer la permanence Jeunes Emploi Formation qui fonctionnait avec succès depuis 1982 et qui arrivait à son terme. Accord unanime du Conseil Municipal sous réserve de la participation financière à préciser.

• **Adhésion de la commune à l'Office Municipal pour la Communication et la Culture.** Une Commission culturelle intercommunale a été créée à l'initiative de la commune de Francheville. Elle a pour but de rassembler les communes du Sud-Ouest Lyonnais en vue de travailler ensemble sur les projets concernant le développement de la vie culturelle. Décidé par 23 voix pour, 4 contre, 1 abstention.

• **Exonération d'impôts locaux en faveur d'entreprises reprises sur le territoire de la commune.** Le Conseil décide à l'unanimité d'étendre l'exonération accordée le 27 janvier 1984 aux entreprises créées sur le territoire de la commune, aux entreprises reprises s'agissant d'entreprises en difficulté.

• **Travaux de réfection et de restauration de l'église de Brignais : demande de subvention du Conseil Général.** Une subvention de 120.000 F (3 x 40.000 F) est demandée au Conseil Général pour aider au financement des travaux. Unanimité.

• **Construction de la nouvelle Mairie : désignation des entreprises et choix de la procédure de mise en concurrence.** Le Conseil approuve par 23 voix pour et 5 abstentions le principe de l'appel d'offres restreint, lot par lot et désigne la Commission d'appel d'offres. De plus, il autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

• **Travaux de clôture et mise en conformité des installations électriques du terrain du camping municipal : demande de subvention au Conseil Général.** Une subvention de 40.000 F est sollicitée pour aider au financement de ces travaux. Unanimité.

• **Travaux de mise en conformité des installations de recyclage de l'eau de la piscine municipale : demande de subvention au Conseil Général.** Une subvention de 80.000 F (2 x 40.000 F) est sollicitée pour aider au financement des travaux. Unanimité.

• **Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal.** L'indemnité de conseil due à M. le Receveur Municipal s'élève à 3.115 F. Adopté par 26 voix pour et 2 abstentions.

Séance publique du 22 juin 1984

• **Enseignement musical dans les écoles de la commune.** Le Conseil émet un avis favorable pour la reconduction de l'animation musicale dans les groupes scolaires par 19 voix pour et 8 abstentions.

• **Acquisition à l'amiable d'un terrain pour l'aménagement du carrefour rue Simondon/avenue du Stade.** L'acquisition de cette parcelle appartenant aux consorts Chazottier est acceptée par 25 voix pour et 2 abstentions.

• **Aménagement du tronçon Est du boulevard périphérique, rue Bovier-Lapierre.** Décidé par 25 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

• **Acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain pour l'élargissement du chemin des Ronzières.** L'acquisition de ce terrain appartenant à M. et Mme THEVENON est décidée par 25 voix pour et 2 abstentions.

Séance publique du 1^{er} septembre

• **Projet de construction d'une bibliothèque municipale.** Le Conseil approuve par 24 voix pour et 5 abstentions le projet présenté dont le coût est de 6.503.780 F T.T.C. (valeur juin 1984) suite à l'autorisation de programme accordée par le Ministère de la Culture.

• **Aliénation de deux parcelles situées aux Collonges.** Vente de 430 m² au propriétaire riverain des parcelles qui ne pouvaient être affectées utilement à un service public communal. Adopté par 28 voix pour et 1 contre.

• **Convention d'occupation précaire entre la commune et la Maison des Jeunes pour le terrain de bi-crossing.** Approuvé à l'unanimité.

• **Travaux d'élargissement de la rue Bovier-Lapierre.** Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché négocié avec les entreprises Beylat et Gerland Routes pour un montant de 1.399.367 F T.T.C.

• **Aide départementale aux communes participant aux frais de fonctionnement des collèges.** A l'unanimité, le Conseil décide de demander une subvention au Département au titre de l'année scolaire 1983-1984.

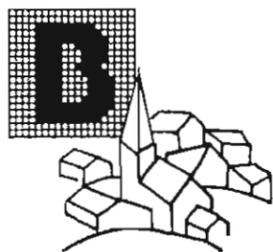
• **Aide au fonctionnement du restaurant scolaire de l'école privée.** Après étude des différentes possibilités d'aide, le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention d'accueillir les élèves venant des écoles privées de Brignais dans les restaurants scolaires publics.

Séance publique du 21 septembre

• **Permanence du Centre des Impôts de Lyon-Givors. Revalorisation de l'indemnité.** Une permanence se tiendra chaque mois à partir du 1^{er} octobre. L'indemnité qui sera versée au Centre des Impôts s'élèvera à 1.200 F.

• **Convention d'occupation précaire de terrains appartenant à l'Etat.** Le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction de la location à l'Etat des terrains délaissés de l'A.45 et de la déviation RN.86 pour un montant de : 262 F pour les jardins familiaux, 400 F pour l'aire de jeux des Pérouses, 388 F pour le terrain de bi-crossing.

• **Convention d'étude avec la S.C.P. d'architecture Bissuel, Chamussy, Lambert.** Une étude de faisabilité pour une restructuration de l'îlot de l'impasse Robert a été confiée à ce cabinet d'architectes qui s'engage à la réaliser pour un montant de 58.114 F T.T.C.



Au cœur
de votre
commune

La **B.N.P.**

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Vous avez un problème financier

CONSULTEZ-NOUS.

CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Nous pouvons vous aider
à concrétiser votre projet :

- Aujourd'hui... **PRET AU CRÉATEUR**
- Demain... **LIVRET D'EPARGNE ENTREPRISE**

9, place Gamboni

69530 BRIGNAIS Tél. **805.16.74**

VOL DE BIJOUX

**GABRIEL
KRAFFT**

N'ATTENDEZ PAS...
FAITES ÉTABLIR UN
ÉTAT DE VOS BIJOUX
AVEC PHOTO.
PAR APPAREIL
SPÉCIAL AGRÉÉ PAR
LES COMPAGNIES
D'ASSURANCES

VOTRE BIJOUTIER

BRIGNAIS - TÉL. (7) 805.12.64

DUMONT NETTOIEMENT

Balayage - Nettoyage de tunnels
Nacelle hydraulique - Fauchage
Elagage

38270 REVEL-TOURDAN - Tél. (74) **84.57.16**

**MÉCANIQUE SPÉCIALE
SOBERGRAND**

Constructions de machines spéciales / Etudes de devis / Prototypes
S.A. au capital de 200.000 F Z.I. de Chiradie
69530 BRIGNAIS - Tél. (7) **805.07.55**

**ÉLECTRICITÉ
GÉNÉRALE**

G. LOMBARD

227, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS Tél. **805.16.53**



**ENTREPRISE
DE TRAVAUX
PUBLICS S.A.**

Société Anonyme au Capital de 200.000 F

4, route de Lyon / **69530 BRIGNAIS** / Tél. (7) **805.14.22**



Fleurina

140, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS Tél. **805.08.54**

Décoration florale - Mariages - Travaux mortuaires
Livraison à Domicile **SERVICE INTERFLORA**

STATION SERVICE



Shell

Tél. (7) **805.12.16**

AGENT OFFICIEL



M. FILLET-COCHE

R.N. 86 Les 7 Chemins
69390 VOURLES

La déviation du CD.42

La déviation tant attendue et que certains avaient osé comparer à l'Arlésienne, est, en ce début d'automne, bien avancée.

Les travaux vont bon train et le tronçon compris entre le CD.42, à hauteur de Sacuny, et la RN.86 qui constitue la première tranche du projet devrait être ouvert, dans les deux sens, au trafic normal en décembre 1984.

L'embranchement du CD.42 vers la RN.86 sera réglementé par une signalisation de type "Tourne à gauche". A l'intersection avec la Nationale sera aménagé un rond-point **avec priorité à gauche**, comprenant une partie basse de 2 m de largeur permettant aux véhicules d'entretien de stationner en toute sécurité et sans aucune gêne pour la circulation. Pour la partie intérieure, laissée en terre végétale, elle sera ensuite prise en charge par les jardiniers municipaux et traitée

dans le même genre que le rond-point de la Route de Beaunant.

L'aménagement définitif du carrefour se fera avec la réalisation de la deuxième tranche du projet, autrement dit la partie comprise entre la RN.86 et la voie rapide A.45.

L'aboutissement de ce programme devrait être chose faite dans un délai relativement court, dès lors que les enquêtes et formalités administratives fort complexes (en particulier avec le dossier S.P.A.) auront abouti.

Il va sans dire que le Maire et les élus délégués participent régulièrement aux nombreuses réunions de mise au point aussi bien techniques qu'administratives.

G.S. - J.D. □



Dommmages... Vous avez dit dommages ? Comme c'est dommage !

Il est en effet dommage de constater les dégradations qui ont été faites sur le terrain de bi-crossing.

Voilà un terrain, dont l'aménagement a demandé du temps et de l'argent à la commune (donc à vous Brignairots), mis à la disposition des jeunes pour un sport qui va prendre de l'ampleur, qui à peine terminé est déjà l'objet de vandalisme.

Alors vous les jeunes vous avez à réagir !

Vous avez à réagir contre la fatalité (un mot trop facile à utiliser), contre l'attitude négative de quelques-uns qui nuisent au bien commun, et détériorent des équipements qui sont à votre disposition.

Vous avez à réagir en respectant et en faisant respecter (par l'exemple) ce qui appartient à autrui.

Vous avez aussi votre pierre à apporter, par vos idées, votre attitude à la bonne image de marque de Brignais.

Alors ne transformons pas les employés municipaux et nos gardiens de police en perpétuels "pères-fouettards"... Prenons en charge ce qui appartient à tous.

Mais il faut bien admettre que l'on ne peut plus tolérer de tels actes, et qu'il faudra bien sévir à un moment où à un autre.

Allez les jeunes, à vous de jouer. La balle est dans votre camp.

LA COMMISSION DES JEUNES □

Plan d'Occupation des Sols

Depuis un an la Municipalité a entrepris de modifier le Plan d'Occupation des Sols actuel, en particulier sur certains points du règlement. Ce travail de longue haleine, car il nécessite de reprendre toutes les zones et tous les articles les uns après les autres, sera terminé, nous l'espérons, en fin d'année.

La modification d'un P.O.S. porte donc sur des points mineurs du règlement. Elle se fait sur simple décision du Conseil Municipal.

Une mise en révision du Plan d'Occupation des Sols suivra afin de revoir un certain nombre de zonages qui méritent d'être modifiés depuis l'élaboration du plan en 1979. C'est une procédure plus longue qui nécessite une enquête publique. Un groupe de travail est constitué. Il prendra les décisions sur les changements de zonage et les modifications importantes que l'on peut apporter à un P.O.S.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'évolution de ces opérations. **S.T.** □

Opération SAHEL 84 Croix Rouge Française

Samedi et dimanche 22 et 23 septembre la Croix Rouge Française déclenchait l'opération "SAHEL 84", en compagnie de R.T.L., de FR3, du journal "Le Progrès" pour notre région, et des routiers.

Le but était de recueillir le maximum de fonds pour sauver les habitants du Sahel, privés d'eau et hélas ! réduits à la famine depuis de nombreuses années.

Ces fonds sont destinés à l'achat de Plaquettes Protéinées, de médicaments, de matériel de pompage, de barrières anti-dunes, et de matériel agricole, qui seront convoyés par la Croix-Rouge jusqu'à destination.

Sur le plan national, les deux milliards de centimes ont été dépassés.

Le Comité de Lyon de la Croix Rouge a réuni près de 900.000 F.

A Brignais, le poste fixe était établi samedi après-midi, et dimanche matin, dans la Mairie. Une somme de 15.992,40 F a été collectée. Cette somme permet l'achat de 19.000 tablettes protéinées.

Le Comité de Lyon de la Croix Rouge Française et la Municipalité remercient très sincèrement les Brignairots de leur geste généreux et désintéressé.

Décentralisation : quel effet sur votre vie quotidienne ?

Dans le Bulletin Municipal n° 15 (p. 17), j'avais résumé les principales décisions prises par le législateur et évalué les incidences positives ou négatives qui affecteront les Collectivités Locales.

Si le but et le principe général en sont louables, les modalités d'application et les incidences financières, sur les communes en particulier, sont plus discutables.

Ce transfert de responsabilité n'étant pas suivi aussitôt d'un transfert de ressources, automatiquement les budgets communaux doivent inscrire de nouvelles dépenses : j'avais donné quelques exemples, je les rappelle :

Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : en faible augmentation (+ 6 % en 1984 par rapport à 1983). On annonce officiellement + 5,2 % en 1985.

Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) : fixée à un taux ridiculement bas : 2,2 %.

La **Dotation Globale de Décentralisation (D.G.D.) :** créée pour aider les collectivités, est inexistante.

Un exemple : pour faire face à nos nouvelles responsabilités en matière de maîtrise du droit des sols (permis de construire), le surcroît de travail, la nécessité de créer une compétence encore plus approfondie et permettre la création d'une fraction de poste supplémentaire d'un employé se voient compenser par une allocation de 810 F par an, que nous devons transférer à la D.D.E. pour l'aide qu'elle nous apporte !

C'est la raison pour laquelle le Comité des Finances Locales, qui se réunit périodiquement au Ministère de l'Intérieur (et dont le président est M. J.P. Fourcade) a lancé un véritable cri d'alarme, en démontrant que plusieurs mécanismes financiers s'enrayent entraînant des dérapages importants.

Même avis de la première Commission de l'Association des Maires de France (Commission des Finances) dont je fais partie.

Un exemple ?

- L'aide-ménagère à domicile pour personnes âgées.

L'extension de la Convention Collective (18 % sur les salaires) a été imposée aux départements...

sans compensation. La somme atteint 100 M.F. Les départements, à leur tour (c'est bien entendu le cas pour le Rhône), ont diminué brutalement leur aide aux communes. En quelques semaines il a fallu trancher : ou supprimer en partie les aides-ménagères à domicile ou financer totalement ou partiellement la différence financière pour éviter des cas tragiques.

Nous avons décidé de combler une partie de la dépense pour le moment, tout en engageant des démarches appuyées auprès de l'Administration et des Parlementaires.

D'autres exemples, encore ?

- Les transports scolaires à la charge des départements.
- Les allègements de fiscalité locale, tel que celui envisagé sur la Taxe Professionnelle (10 milliards) dont on ignore le système de compensation.
- Le transfert prochain des bâtiments scolaires.
- Enfin, nous ne serions pas com-

plets si nous n'abordions pas la question des charges d'éducation.

Nous sommes nombreux à estimer que le sport, la musique, la vie de groupe doivent avoir leur place à l'école très tôt. Est-ce pour autant au budget communal à supporter systématiquement ces dépenses qui doivent faire intégralement partie de l'Éducation Nationale ?

Devant le vide éducatif qui existe dans ces domaines, les communes réagissent selon leurs possibilités et leurs options.

Pour notre part nous avons voulu favoriser : les infrastructures, l'initiation musicale, les classes de découverte. Mais il n'est pas question de se substituer aux responsabilités d'un Ministère et de répondre à toutes les demandes, même si elles sont justifiées.

C'est la raison pour laquelle nous interviendrons sans cesse auprès des Administrations et des Parlementaires afin d'empêcher un transfert anormal des dépenses sur les collectivités communales. 23-9-84 M.T. □

Le compte-chèques Ecureuil



pour mieux gérer votre vie quotidienne...
...et mieux épargner sur votre livret A

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON

AGENCE DE BRIGNAIS :
106, rue Général-de-Gaulle - Tél. 805.19.12

La vie scolaire

L'école tient une grande place dans la vie de chacun, mais elle tient également une grande place dans la vie d'une commune. C'est en effet à l'école que se forment les femmes et les hommes de demain et c'est un domaine que vos élus privilégient car ils pensent que cette préparation à la vie d'adultes doit se faire dans de bonnes conditions.

Le 30 juin 1984 : fin d'une année scolaire.

De tout ce qui a été vécu durant cette année scolaire nous vous présentons ici quelques-uns des faits heureux qui ont marqué pour les élèves, familles, enseignants, son aboutissement.

Remise des prix aux écoliers de Brignais

Mardi 26 juin, les élèves de CM2 des écoles de Brignais ont été à l'honneur. Au cours de la cérémonie, chacun d'eux s'est vu remettre par M. le Maire ou par un(e) adjoint(e) un dictionnaire offert par la Municipalité à l'occasion de la fin de ses études primaires.

Pour cette circonstance, les élèves furent très entourés par leurs parents, leurs instituteurs, mais aussi par de nombreux représentants du Conseil Municipal, des fédérations de parents d'élèves, et par les délégués départementaux de l'Éducation Nationale.

L'atmosphère fut très chaleureuse, et les jeunes très enthousiastes, en particulier lors des échanges avec M. le Maire qui leur demandait quelles avaient été les activités, les événements, les voyages qui avaient marqué l'année. Furent alors évoqués les voyages à Paris, Versailles, Nanteuil, dans la Vanoise, les classes de découverte,



C'était le 26 juin, M. le Maire établissait le dialogue avec les élèves, leur présentant l'Europe, et leur demandant ce qui les avait marqués durant cette année.

la construction du mobile sonore, etc...

M. le Maire profita des récentes élections pour présenter aux jeunes la Communauté Européenne, ce qui leur donna l'occasion d'exprimer avec spontanéité leurs connaissances; leurs questions.

Le 7 septembre 1984, début d'une autre année scolaire.

Les effectifs

Voici les effectifs, au jour de la rentrée, pour tous les établissements scolaires de Brignais. →

EFFECTIF SCOLAIRE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	PRIMAIRE			MATERNELLE			C.E.S.			L.E.P.		
	82/83	83/84	84/85	82/83	83/84	84/85	82/83	83/84	84/85	82/83	83/84	84/85
J. MOULIN	277	269	234	118	113	105						
A. LASSAGNE	167	147	153	117	110	111						
C. FOURNION	336	326	287	270	266	261						
A. SIMONDON	129	113	113	—	—	—						
TOTAL	909	855	787	505	489	477	556	569	574	290	267	280
ÉCOLE PRIVÉE	141	136	138	94	83	94						



Jour de la rentrée. Qui sont les plus inquiets : les mamans ou les enfants ?

➔ Cette année voit, avec une diminution d'environ 80 élèves dans les écoles publiques primaires et maternelles par rapport à la rentrée précédente, la fermeture de deux classes

primaires, une à l'école C. Fournion et une autre à J. Moulin.

L'ouverture de la classe d'initiation à l'école J. Moulin, qui n'a pas eu lieu le jour de la rentrée, vient d'être ouverte récemment.

Le lycée Gustave-Eiffel, dont le nom vient d'être officialisé, voit une légère montée des effectifs (267 élèves en 1983-1984) mais aussi la fermeture de la section B.E.P. constructions-métalliques 1^{re} et 2^e année.

Nous aurons l'occasion dans les prochains bulletins de détailler et d'aborder plusieurs aspects de la scolarité des jeunes de notre ville. Mais, dès aujourd'hui, nous souhaitons à tous ceux qui se trouvent concernés une année riche et profitable.

A propos des crédits scolaires

Nous pensons qu'il est intéressant de vous présenter un tableau comparatif où sont regroupés les différents crédits et subventions votés par le Conseil Municipal, au titre des années 83 et 84.

CRÉDITS	1982/1983	1983/1984
PRIMAIRES		
Fournitures : 155 F par élève	155 F × 891 = 138.105 F	155 F × 841 = 130.355 F
Achat de matériel : 457 F par classe	457 F × 38 = 17.366 F	457 F × 37 = 16.909 F
Classe de perfectionnement : 310 F par élève	310 F × 18 = 5.580 F	310 F × 14 = 4.340 F
Classe d'initiation	= 2.780 F	= 2.780 F
GAPP : 2.780 F par classe	2.780 F × 3 = 8.340 F	2.780 F × 3 = 8.340 F
Total (a)	<u>172.171 F</u>	<u>162.724 F</u>
MATERNELLES		
Fournitures : 120 F par élève	120 F × 505 = 60.600 F	120 F × 489 = 58.680 F
Achat de matériel : 457 F par classe	457 F × 17 = 7.769 F	457 F × 17 = 7.769 F
Total (b)	<u>68.369 F</u>	<u>66.449 F</u>
Total général (a + b)	240.540 F	229.173 F
COOPÉRATIVES SCOLAIRES		
Ecole primaire publique : 35 F par élève	35 F × 909 = 31.815 F	35 F × 855 = 29.925 F
Ecole primaire privée : 35 F par élève	35 F × 140 = 4.900 F	35 F × 136 = 4.760 F
C.E.S. : 35 F par élève	35 F × 527 = 18.445 F	35 F × 569 = 19.915 F
Total (c)	<u>55.160 F</u>	<u>54.600 F</u>
Ecole maternelle publique :		
25 F par élève + 10 F par élève (papillotes) ..	35 F × 509 = 17.815 F	25 F × 489 = 12.225 F
Ecole maternelle privée :		
25 F par élève + 10 F par élève (papillotes) ..	35 F × 110 = 3.850 F	25 F × 88 = 2.200 F
Total (d)	<u>21.665 F</u>	<u>14.425 F</u>
Total général (c + d)	76.825 F	69.025 F

La diminution à peine sensible de la somme totale de 1983 à 1984 est due à la diminution des effectifs d'élèves, les crédits quant à eux étant restés les mêmes.

Le crédit papillotes pour les enfants des maternelles a été supprimé par décision du Conseil Municipal.

D'autre part, si nous comparons la somme dont dispose toute classe primaire ou maternelle, dans notre commune à celles accordées par les communes voisines ou limitrophes aux mêmes classes, nous constatons que la ville de Brignais se place nettement dans la limite supérieure.

Le bilan financier présenté ici ne rapporte que très partiellement ce que la commune investit dans la vie scolaire, que ce soit sous forme de participation obligatoire (frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles), et ce qu'implique son projet éducatif (participation aux classes de découverte, enseignement musical par exemple).

M.T.G. ☐



L'art à l'école

La création artistique est à l'honneur. Chacun de nous peut en effet admirer un magnifique bas-relief dans la cour de l'école Jean-Moulin. Il est constitué de blocs de syropex sculptés par les enfants et dont l'assemblage est du plus bel effet.

Bravo à tous ces artistes en herbe et à leurs maîtres.

Il était une fois...

...Par un beau jour de printemps, un grand oiseau est venu se poser dans la cour du groupe scolaire A. Lassagne parsemant lors de son vol des clochettes dans les branches des arbres de la cour. Il s'agit de la création réalisée par les enfants aidés d'artistes du C.A.U.E. dans le cadre du P.A.E. commencé lors de l'année scolaire précédente.

En fait, cet animal s'est échappé de la fresque réalisée alors sur les murs de l'école, mais comment retenir un oiseau féérique ? Pour l'instant il laisse le vent l'animer pour le plus grand plaisir des enfants en récréation.

H.S. ☐

A propos des restaurants scolaires

Lors de sa séance publique du samedi 1^{er} septembre, le Conseil Municipal a, par 28 voix pour et une abstention, exprimé sa volonté de voir l'accès aux restaurants scolaires offert à tous les enfants des écoles primaires et maternelles publiques et privées de la commune.

La mise en application de ce principe n'a pu être immédiate et n'est pas réalisée encore à ce jour.

Plusieurs problèmes sont à résoudre, tant d'ordre technique qu'administratif, avant d'y parvenir.

Malgré ces difficultés et fort de sa décision, le Conseil Municipal a la volonté de voir un aboutissement rapide à toutes ses démarches, et bien qu'une date ne puisse être avancée, nous pensons que la deuxième partie de ce premier trimestre scolaire verra l'ouverture des restaurants à tous les enfants.

M.T.-M.T.G. ☐



Les classes de découverte

Des séjours de classes de nature, appelées aussi classes de découverte, ont eu lieu durant les deux dernières années scolaires.

La Commission spécialement chargée de ce dossier, constituée de parents, d'enseignants, et de représentants de la Municipalité, a voulu revoir un aspect du fonctionnement de ces séjours. Elle étudie actuellement, avec la Municipalité, un projet de convention qui devrait être signée d'ici à la fin de l'année et dont nous reparlerons dans notre prochain bulletin municipal.

PYROCHIMIE s.a.
Siège Social : Z.I. Nord - Chemin des Aigais
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.40.91
SUPER R 104 : Ramoneur pour Foyers Bois ou Charbon
FUSÉE ATOMIA : pour l'extinction des FEUX de CHEMINÉE
RATICIDES : grains, poudre, blocs - FUSÉES TAUPES
PRODUITS D'ENTRETIEN : qualité - efficacité

MOS
Tél. (7) 889.42.06

Le L.E.P. en 16 questions

Rentrée 84 : le L.E.P. de Brignais fête son troisième anniversaire. Pour la quatrième fois depuis la grande rénovation de 81, ateliers et salles de classes ont accueilli quelque 300 élèves désireux d'apprendre ici un vrai métier, un métier que l'on pourra exercer sitôt l'école finie, du moins, on l'espère !

Un L.E.P., c'est un Lycée d'Enseignement Professionnel. On y reçoit, comme partout, une certaine culture générale, mais aussi, ainsi que le nom l'indique, on y apprend un métier. Dans le Rhône, différents L.E.P., privés ou publics, se répartissent de nombreuses spécialités. Pour en savoir plus sur l'établissement — public — de Brignais, nous avons posé quelques questions à Georges Eck, proviseur du lycée.

• *M. Eck, à quels diplômes, à quels métiers, peut-on se préparer dans votre établissement ?*

En gros, nous avons deux niveaux d'accueil :

A l'issue d'une classe de cinquième, de quatrième ou de C.P.P.N., nous préparons en trois ans à un C.A.P., afin de former des ouvriers qualifiés, menuisiers ou métalliers.

Ou alors, après une classe de troisième — ou même de seconde — nous assurons une formation professionnelle menant en deux ans à l'obtention d'un B.E.P. (Brevet d'Etudes Professionnelles) dans quatre domaines différents. Travail du bois : construction, agencements et mobiliers ; le travail du métal : ouvrages métalliques, charpentes légères, alliages légers. Enfin, dans le secteur tertiaire, un B.E.P. commerce, option services commerciaux, ou un B.E.P. comptabilité et informatique.

• *L'enseignement général on se l'imagine aisément, mais l'enseignement professionnel, comment est-il conçu ?*

De façon très concrète. Dans nos ateliers, non seulement les élèves apprennent à travailler, mais aussi grâce à un système de prises de

commandes, ils réalisent eux-mêmes des objets tels qu'ils devront les fabriquer plus tard : cela peut aller du tabouret à la cuisine intégrée, du dessous de plat au portail en fer forgé. Autres exemples : pour la comptabilité, nous sommes ici centre de gestion de quatre établissements scolaires !

• *C'est donc différent du système d'apprentissage classique. Entrez-vous en rivalité avec lui ?*

Dans le système classique, le jeune partage son temps entre l'apprentissage chez un patron et les cours à l'école ; c'est le système des Maisons Familiales, mis en place par les syndicats professionnels par exemple. Certains, effectivement, continuent de le choisir. Mais je souligne que si, chez nous, il n'y a pas de contrat d'apprentissage, les élèves font, quand même connais-

sance avec les entreprises grâce à des stages d'une quinzaine de jours qui sont obligatoires.

• *Vos installations sont-elles satisfaisantes ? Permettent-elles d'apprendre le métier de façon moderne ?*

Tout à fait. Bien sûr nos crédits d'équipement sont insuffisants, comme partout ! Mais nous sommes quand même assez satisfaits. Beaucoup d'entreprises, même, n'ont pas le matériel dont nous disposons !

• *Quel âge ont vos élèves ?*

Entre 14 et 19 ans.

• *Filles et garçons ?*

Une soixantaine de filles sur 300 élèves ; bien sûr elles sont dans la section "tertiaire". Cependant, nous avons une demoiselle qui prépare un C.A.P. de menuiserie.

• *Vous tournez à plein ?*

Non, nous pourrions accueillir 350 élèves... et même 400.

• *Combien d'élèves chez vous réussissent-ils aux examens ?*

Entre 45 et 65 %.

• *Peut-on redoubler ?*

Oui.

• *Combien trouvent-ils du travail à la sortie ?*

Dans l'année... 80 % environ.

• *Vous vous occupez de leur placement ?*

Dans la mesure où les entreprises nous proposent des places, oui.

• *Et combien gagne-t-on quand on sort d'ici ?*

Tout dépend du niveau, bien sûr ! Mais si je ne peux pas vous répondre précisément, je dirais « C'est correct » !

• *Quel est votre zone de recrutement géographique ? Brignais sur-tout ?*

Brignais et les environs, bien sûr. Mais nos élèves viennent de toute la région lyonnaise.

• *Le personnel ?*

52 en tout dont 35 enseignants.

• *A l'issue de ces formations que vous dispensez, peut-on aller encore plus loin et se perfectionner ?*

Oui. Les meilleurs élèves du C.A.P. peuvent rejoindre une "seconde spéciale" en vue d'obtenir un Bac ou un Brevet de technicien. Quant aux titulaires du BEP, ils peuvent être admis en "première d'adaptation" pour préparer un B.P. (Brevet Professionnel).

• *Une espèce de "mauvaise réputation" entachait, fut un temps, votre L.E.P. A votre avis, était-ce justifié et qu'en est-il aujourd'hui ?*

L'ancien établissement, avant la rénovation de 81, fonctionnait effectivement dans des conditions difficiles avec des installations vieilles et mal adaptées. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, au contraire ! Les enfants bénéficient de conditions de travail très favorables, ils ont à leur disposition un foyer socio-éducatif qui leur propose des activités de complément aussi diverses que la spéléo, la photo, la vidéo, le ciné-club, le ping-pong ! Ils peuvent utiliser un centre de documentation très bien fourni. Enfin, et c'est le plus important, on ne peut que louer la qualité du personnel et son dévouement et le souci qu'il a de l'aspect éducatif de sa mission !

Propos recueillis par DANIELLE CROIBIER □

Renseignements pratiques :

L.E.P. Gustave-Eiffel, 10, avenue Ferdinand-Gaillard, 69530 Brignais. Tél. 805.22.66.

Les dossiers d'orientation sont à constituer par les familles, dans l'établissement d'origine, dans le courant du mois de mai précédent la rentrée.

(Extrait de l'Echo d'Oullins, n° 83 de septembre 1984. Avec l'aimable autorisation de Mme CROIBIER.)







**J. TORRILHON
C'EST AUSSI
LA PHOTO**

UN GRAND CHOIX D'APPAREILS
du Pocket au 24 x 36

- Photos d'identité
- Pellicules Kodak, Fuji, Agfa
- Développement
- Albums, cadres

**OPTICIENS KRYS.
L'ACCORD PARFAIT.**

OPTIQUE-PHOTO J. TORRILHON
Brignais 2, Place Gamboni - Tél 805 13 92



**Si vous voulez garder la forme,
remodeler votre silhouette,
être bien dans votre corps...**

*venez nous rejoindre et travailler
sur des rythmes d'aujourd'hui*

Cours les : **Mardi**, 15 h. et 18 h. 30
Mercredi, 18 h. 15
Judi, 9 h. 30 et 18 h. 30



COURS

Simone MINSSIEUX

15, Av. Ferdinand-Gaillard - Tél. **805.05.58**
DANSE CLASSIQUE ENFANTS

Michel Lacroix

SA PÂTISSERIE FINE
SES SPÉCIALITÉS GLACÉES
SES CHOCOLATS FINS

102, rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS Tél. 805.25.97

CHARPENTE - COUVERTURE
RHONE-TOITURES
J.F. FONTOBERT

8, rue des Capucines
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.03.42

BRIGNAIS SPORTS

SKI PISTE et FOND (vente et location)
TENNIS (cordage par spécialiste)

132, rue Général-de-Gaulle - 69530 BRIGNAIS - Tél. 805.15.02

CDM

Route de Brignais
CHAPONOST
Tél. 856.14.06

MENUISERIES MÉTALLIQUES ORAMA
ALUMINIUM ANODISÉ OU P.V.C.
ÉTANCHÉITÉ RENFORCÉE - TOUS TYPES DE VITRAGES



"Les Mômes"

CONFECTION
ENFANTS
LAYETTE
58, av. Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
Tél. (7) 805.06.50

entreprise

bonnard s.a.

carrières
travaux publics
transports

Maison Lucidi
Route de Vienne
38670 CHASSE S/RHONE - Tél. (7) 873.07.46



Le sport et les enfants : tout simplement « Prendre un enfant par la main ».

Le sport... les enfants... et les autres...

Se donner sans compter, prendre son temps personnel, voire même engager des dépenses (essence, etc.), tout cela pour le plaisir de faire vivre un sport, pour la joie de voir des enfants s'épanouir dans une activité bénéfique. Leur donner le goût de l'effort, de la perfection, la maîtrise de soi-même et le respect des autres, c'est là une tâche grandiose et passionnante, c'est celle que prennent en charge de nombreux bénévoles.

Mais pourront-ils tenir longtemps ce rôle d'éducation et d'encadrement ? Il leur fait passer beaucoup de temps en dehors de chez eux, au détriment parfois de leur vie familiale, tout en participant financièrement à de nombreux déplacements, eux qui font un spectacle alors qu'ils n'ont pratiquement pas de public !

N'allez pas croire qu'ils comptent leur temps ou leur argent ou qu'ils attendent la gloire ! Au-delà des résultats sportifs, ce qu'ils attendent c'est d'être épaulés, d'être de plus en plus nombreux.

En effet, ils aimeraient que le rôle des parents ne s'arrête pas au moment de l'inscription de leur enfant. Il faudrait qu'ils soient là aussi à leurs côtés, de temps en temps, pour les aider sur le plan éducatif ou simplement pratique, pour permettre aux jeunes de se fixer sur l'activité qu'ils ont choisie,

eux qui hésitent quelquefois ou doutent de leurs possibilités et de leurs choix.

C'est pourquoi ils vous demandent, à vous les parents, de ne pas faire demi-tour une fois que vous avez accompagné votre enfant. Simplement ils souhaitent que vous vous arrêtiez quelques minutes pour discuter et serrer quelques mains, même si vous n'avez pas le temps de

faire plus. Etablir un contact avec les éducateurs bénévoles, c'est aussi garder ce contact précieux avec votre enfant en lui donnant la preuve de tout votre intérêt pour ce qu'il fait.

Les bénévoles, vous ne pouvez les ignorer car eux ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux.

Et si nous y pensions lors du prochain entraînement ? **P.M.** □

Allez les Petits !...



Transports en commun : améliorations

Le Maire a demandé aux fédérations de parents d'élèves F.C.P.E. et P.E.E.P., ainsi qu'à l'Association Familiale, de réfléchir avec deux élus de la Commission Transports aux horaires qu'il serait bon de mettre en place pour la rentrée scolaire.

Les résultats de cette réflexion ont fait l'objet d'un courrier adressé au Directeur des Transports Verney, accompagné d'une lettre très appuyée du Maire, demandant l'examen de ces propositions.

Le 13 juillet, à la suite de ces démarches, M. Guyon, directeur des Transports Verney, a été reçu par M. le Maire, en compagnie de Mmes Piegay et Van Den Broeck. L'entrevue a été fructueuse puisque :

• M. Guyon a présenté les horaires prévus pour septembre et qu'ils sont très proches de ce qui lui avait été proposé, particulièrement en ce qui concerne les départs du matin et les

retours du soir sur lesquels l'accent avait été mis (augmentation du nombre de passages).

• L'affichage des horaires sera effectué par les Transports Verney à tous les arrêts.

Depuis cette entrevue la rentrée a eu lieu et pour l'instant nous avons pu constater qu'elle s'est passée dans de bonnes conditions de manière générale. Les personnes qui seraient d'un avis contraire sont priées de nous le signaler par écrit en nous indiquant en détail les difficultés auxquelles elles ont été confrontées.

Fin octobre nous rencontrerons à nouveau M. Guyon afin de faire le point de la situation et voir les modifications éventuelles d'horaire à apporter.

Si les objectifs définis par M. Guyon sont atteints, un service de cars très nettement amélioré sera mis à la disposition des Brignairois.

M.T. □

Stationnement

Nous vous demandons instamment de respecter les emplacements de stationnement réservés aux handicapés. Il y en a deux sur la place Gamboni et un vers la place du 8 Mai 1945.

Liste électorale et carte d'électeur

Une refonte générale de la liste électorale aura lieu à compter du 1^{er} janvier 1985, avec établissement de nouvelles cartes d'électeurs.

Afin que cette refonte générale soit effectuée dans les meilleures conditions, tous les électeurs dont l'état-civil ou l'adresse ont changé et ne correspondent donc plus aux indications portées sur les cartes d'électeurs dont ils sont actuellement possesseurs, sont invités à venir le signaler au Secrétariat de la Mairie, afin que les rectifications nécessaires puissent être opérées sur les nouveaux documents qui seront établis.

Scène de la vie quotidienne...

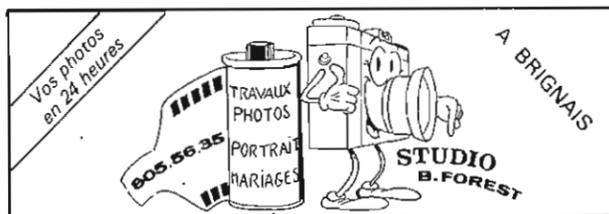
Il est huit heures, BRIGNAIS S'ÉVEILLE.

Septembre, dimanche matin, à peine 8 heures. Le soleil ne s'est pas encore montré. Il fait frisquet. Quelques cyclistes sont déjà en route ; ils font halte et le petit mur de la propriété face à l'église est le bienvenu : courte pause. Les "bleus" attendent leurs collègues. Un "rouge" passe, guilleret :

— Salut, ça va ! Bonne route.

A la boulangerie, un client inhabituel, à moitié ensommeillé, vient quérir les croissants pour le petit déjeuner de sa famille. Je crois bien qu'il ne s'est pas encore rasé. Il est vêtu en décontracté, contrairement à l'habitude.

Les volets ne sont pas encore ouverts... peu de gens dans les rues ; quel contraste avec les matins de semaine où tout est en effervescence... A.M.P. □



"Je crois, je suis sûr que beaucoup d'hommes n'engagent jamais leur être, leur sincérité profonde. Ils vivent à la surface d'eux-mêmes."

GEORGES BERNANOS

La Taxe d'Habitation

Comme chaque année à la même époque, votre feuille d'impôts locaux relatifs à la Taxe d'Habitation vient de vous parvenir. Et vous avez évidemment constaté que le montant de la part communale était en augmentation sur celui de l'année 1983. Nous vous devons de vous en donner l'explication.

Tout d'abord il faut rappeler que la Taxe d'Habitation a remplacé depuis 1974 la contribution mobilière. Elle est due pour tous les locaux meublés et elle est payée par l'occupant en place au 1^{er} janvier, qu'il soit propriétaire ou locataire, quelles que soient sa qualité et les conditions dans lesquelles il a la disposition des locaux, même si c'est à titre gratuit.

Par extension, sont également imposés à ce titre, les garages, aires de stationnement à usage privatif, serres et jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux, installations sportives, etc... considérés comme des dépendances immédiates de l'habitation.

Comment est-elle calculée ?

Elle est calculée sur la valeur locative des locaux imposables, déterminée par les services fiscaux en fonction de critères fixés par la loi :

- caractère architectural de l'immeuble,
- qualité de la construction,
- conception du local, superficie,
- équipement (eau, sanitaire, chauffage, ascenseur),
- situation dans la commune.

Le montant du loyer n'intervient absolument pas.

Cette valeur locative est majorée par application de coefficients for-

faitaires fixés chaque année par la Loi de Finances, en tenant compte des majorations de loyers.

Pour l'année 1984, ce coefficient forfaitaire a été fixé à 1,12.

La base de la Taxe d'Habitation est constituée par la valeur locative brute, après application des différents abattements auxquels chaque contribuable peut avoir droit, c'est-à-dire la base nette d'imposition.

Le montant de la cotisation individuelle de la Taxe d'Habitation est égal au produit de la base nette d'imposition par le taux voté par le Conseil Municipal.

C'est en effet le Conseil Municipal qui fixe chaque année le taux d'imposition. Il peut très librement, soit l'augmenter, soit le diminuer, soit ne pas le modifier par rapport à l'année précédente, suivant le produit qu'il en attend pour équilibrer le budget de la commune.

Le taux communal d'imposition voté par votre Conseil Municipal pour l'année 1984 a été rigoureusement le même que celui voté en 1982 et 1983, c'est-à-dire 7,50 %.

L'augmentation de votre Taxe d'Habitation par rapport à ce que vous avez payé en 1983 et toujours en ce qui concerne évidemment la part de la commune, doit être de 12 % environ. **Cela résulte de la majoration de 1,12 de votre base d'imposition, fixée rappelons-le, par la Loi de Finances pour**

l'année 1984. Ceci est vrai bien sûr, si le logement que vous occupiez le 1^{er} janvier 1984 est exactement le même que celui que vous habitiez le 1^{er} janvier 1983.

Il faut que vous sachiez aussi qu'en 1984 la Taxe d'Habitation représentera 22,5 % des impôts locaux encaissés au profit de la commune et dont le montant total atteindra la somme de 11.831.373 F qui a été le produit fiscal "attendu" pour équilibrer le budget 1984. Cette somme de 11.831.373 F se décompose comme suit :

- produit de la Taxe d'Habitation : 2.662.500 F
- produit du Foncier bâti : 2.310.400 F
- produit du Foncier non bâti : 142.373 F
- produit de la Taxe Professionnelle : 6.716.100 F

pour ces trois dernières taxes, le Conseil Municipal ayant également voté pour 1984, les mêmes taux d'impositions que ceux de l'année 1983, soit :

- 16 % pour le Foncier bâti
- 47,30 % pour le Foncier non bâti
- 15,25 % pour la Taxe Professionnelle.

Enfin, il est bon que vous sachiez également qu'en 1983 le montant de la Taxe d'Habitation encaissée par la commune représentait la somme de 247,29 F par habitant. Alors que ce même montant par habitant était, pour le département de 295,30 F.

Solidarité intercommunale

Le Conseil d'Adjoint a pris en juillet la décision de prêter la salle de réunions à des associations de communes voisines sous certaines conditions :

- si la salle n'est pas demandée par une association brignairoise,
- en dehors des périodes surchargées de novembre à mars,
- avec facturation des frais réels,
- si la demande est présentée par un

courrier du Maire de la commune d'origine.

Cette décision a été prise afin d'établir avec les communes limitrophes et amies des liens de solidarité et de collaboration qui ne peuvent qu'être bénéfiques à tous. Ainsi nous avons les 8 et 9 septembre prêté la salle de réunions à l'Amicale des Classes en 4 de St-Genis-Laval. M. Fillot, Maire de cette

commune, nous a du reste déjà proposé la mise à disposition en cas de besoin de la salle polyvalente qui est en construction actuellement. Le samedi 3 novembre en soirée, c'est l'Harmonie d'Orliénas qui disposera de la salle pour son bal.

Il est bon de ne pas se sentir isolés et de pouvoir rentabiliser au maximum les infrastructures communales des uns et des autres.

M.T. □

LA LETTRE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

N° 139

DANS LES MINISTÈRES

ÉCONOMIE ET FINANCES

L'ÉTAT PRÉLÈVE TROIS MILLIARDS SUR LES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Trois milliards seront prélevés sur les ressources des collectivités locales. Sans avoir consulté les élus, le gouvernement s'apprête à *prélever une taxe de 2 %* sur les impôts qu'il recouvre pour le compte des collectivités locales. Seule justification : *la participation des collectivités locales à l'effort de solidarité.*

En revanche, l'allègement de 10 % de la taxe professionnelle consenti aux entreprises sera entièrement compensé par l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement subit également la rigueur : elle n'augmente que de 5,18 %, soit à peine le taux d'inflation prévu.

BAISSE DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT POUR LES COMMUNES

Le gouvernement Mauroy avait décidé que les subventions spécifiques des ministères seraient progressivement transférées dans la Dotation globale d'équipement (DGE) sur une période de trois ans et *intégralement*. En 1984, la DGE et les subventions spécifiques atteignaient 9.259 millions de francs. Le budget 85 augmente la DGE de 25,29 %, mais diminue les subventions spécifiques, si bien que l'ensemble DGE et subventions spécifiques n'atteint plus que 9.026 millions, soit *233 millions de francs en moins au détriment de l'équipement des communes.*

LES COMMUNES RURALES NE SONT PAS ÉPARGNÉES

Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau n'augmente que de 2,65 %, soit une baisse en francs constants.

Or, le fonds induit environ deux milliards de francs de travaux annuels dans les communes rurales.

L'Etat transfère donc sur la fiscalité locale communale une partie de l'abaissement de l'impôt sur le revenu.

Comment seront réglés les budgets en déséquilibre ? Si leurs taux ne sont pas déjà plafonnés, les communes seront amenées à augmenter leur foncier bâti et non bâti et leur taxe d'habitation, qui pèse plus lourdement sur les petits contribuables que l'impôt sur le revenu.

PLATRERIE
PEINTURE-DÉCORATION

Gérard PRESSACCO

44, chemin de la Tuilerie

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.46.68

Retenez dès à présent votre
annonce publicitaire qui paraîtra
dans notre prochain numéro en
vous adressant au Service Infor-
mation en Mairie.



LASERCOLOR

14, rue des Ronzières - BRIGNAIS

Tél. (7) 805.16.93

imprimerie du montet

11, rue F.-Darcieux - ST-GENIS-LAVAL

Tél. (7) 856.19.11

les partenaires de votre
publicité

**Commerçants, Producteurs,
Expéditeurs, Collectivités, Restaurateurs
Responsables PME - PMI**

Améliorez votre efficacité
et la qualité de vos services
en faisant confiance à un professionnel

**FROID COMMERCIAL - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION DÉNERGIE - POMPE A CHALEUR**

CLAUGER R.A.



Z.I. Nord - Les Aigais - 69530 BRIGNAIS

Responsable Activité : **Hervé BLACHE** - Tél. 805.14.44 - Télex 340 433

Les affaires sociales, en bref...

De mars 1983 à mars 1984, 48 permanences ont été tenues les samedis matin de 10 h. à 12 h.

De nombreuses personnes ont été reçues soit par M. Richard Raffin, Adjoint aux Affaires Sociales, soit par M. Marcel Arnaud, Conseiller aux Affaires Sociales. Des problèmes divers ont été traités et au cours de ces entretiens, les personnes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne ont été écoutées, conseillées et pour la plupart d'entre eux M. Raffin ou M. Arnaud ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour trouver une solution.

Au cours de ces permanences, ils ont été confrontés aux problèmes de recherche de logement, d'emploi, d'expulsion pour dettes, de regroupements familiaux ou d'hébergements temporaires pour les étrangers. Ils ont également renseigné de nombreuses personnes sur le plan social : personnes isolées, divorcées, séparées, problèmes d'adoption,

demandes d'aides-ménagères. Différents problèmes ont été réglés au cours des quatre réunions de la Commission Sociale durant cette période et de nombreux contacts ont été établis avec la DDASS, l'OPAC, le Secours Catholique, le Centre Social, le Centre Médico-Social, le Centre de Maintien à Domicile qui sont nos principaux interlocuteurs en matière d'aide sociale.

Souvent les personnes en difficulté font appel à la Mairie car elles ne savent où s'adresser et, par l'écoute que nous leur accordons, par les conseils que nous sommes amenés à leur donner ou par les solutions que nous trouvons à leurs problèmes, nous estimons réaliser les engagements pour lesquels nous avons été élus.

LA COMMISSION SOCIALE □

Scène de la vie quotidienne...

*ILS ONT DISPARU !...
Mais qui donc ? Il manque quelque chose ou "quelqu'un" sur le trottoir rive droite de la RN.86. L'aviez-vous vu ? ou plutôt ne les voyez-vous plus ?*

Ils étaient là depuis si longtemps et dans des temps pas si lointains puisque c'était pendant notre enfance. N'avez-vous jamais joué à la cachette derrière, en rentrant de l'école ?

"LES POTEAUX". Ils ont été déposés, laissant les trottoirs tout entiers aux piétons... A.M.P. □

"C'est mal fait d'arriver à la fin de sa vie juste au moment où on commence à savoir vivre."

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD

Les Arcades en fête

Le 30 août aux Arcades a eu lieu une petite soirée bien sympathique "un barbecue party".

La bonne odeur des saucisses grillées avait attiré de nombreux résidents qui leur ont fait un hommage au-dessus de tout espoir.

Un petit rosé accompagnait à la perfection ces grillades.

Madame Thiers nous avait fait le grand plaisir de se joindre à nous.

La bonne humeur était au rendez-vous.

Nous recommencerons bien sûr car l'idée est très bonne, et donne l'occasion de rapprochements dont nos anciens ont tant besoin. C.D. □



Il fait bon, l'ambiance est à l'amitié autour du barbecue.

Le 4 novembre 1984 aura lieu à la Résidence des Arcades, notre **EXPOSITION VENTE.**
De beaux ouvrages, des idées de cadeaux vous y attendent.
Venez nombreux !...

Sur le toit du monde

Les hommes ont depuis toujours cherché à se dépasser et à vaincre les éléments naturels qui les entouraient. Ainsi ils ont appris le feu, ils ont parcouru les mers et escaladé les montagnes pour aller toujours plus loin à la découverte de l'inconnu.

Aujourd'hui certains vont dans l'espace et d'autres, "conquérants de l'inutile", se fixent des buts à atteindre et se soumettent à des épreuves dont la victoire les hisse au rang de héros.

A Brignais, nous avons eu la chance de rencontrer l'un d'entre eux, qui a choisi l'alpinisme comme moyen d'expression de sa joie de vivre.

Jean-Pierre Fresafond,
un alpiniste gascon

Originaire de Gascogne, où il a tenté une expérience de cultivateur, Jean-Pierre Fresafond s'est d'abord installé à Chaponost comme dépositaire régional d'une entreprise parisienne de produits chimiques.

C'est en 1971 qu'il a installé son activité à Brignais où il l'exerce toujours.

Comment est-il venu à la montagne ?

« Par orgueil, je crois, par glorieuse, en effet je ne voulais pas être n'importe qui, ce qui déjà à l'époque du service militaire m'avait fait demander mon incorporation dans les parachutistes en Algérie.

La montagne était un rêve d'enfance formé peut-être après la lecture du livre de Frison-Roche "Premier de cordée", ce livre a certainement engendré de très nombreuses vocations.

Les débuts d'un alpiniste

J'ai donc fait mes débuts d'alpiniste en 1960, j'avais 25 ans, ce qui est un peu tard, car l'âge idéal me paraît être environ 17 ans. Mais ce que je perdais en souplesse, je le gagnais en force et en maturité.

J'ai donc adhéré au Club Alpin Français qui, à l'époque, ne s'occupait pas beaucoup des nouveaux, et c'est avec quatre ou cinq autres débutants que j'ai fait mes premières armes. Premiers pas faits d'imprudences, d'inconscience, et c'est une chance que nous n'ayons pas eu d'accident. En effet la montagne est implacable et ne pardonne pas les erreurs.

Dès cette époque nous avons fait des courses intéressantes dans les Alpes et une anecdote me revient quant à notre folie :



Yannick Seigneur au sommet.

C'était en 1967, nous avions décidé de gravir la face Nord des Grandes Jorasses par l'éperon Walker, en duo. Nous n'étions pas en condition, c'était notre première course de la saison et de plus les conditions météorologiques se sont détériorées à tel point que nous nous sommes trouvés coincés par le mauvais temps. Heureusement pour nous, des alpinistes allemands se trouvaient là également et ils étaient à un niveau technique supérieur au nôtre, et si nous sommes sortis au sommet c'est bien grâce à eux. Je dois dire qu'à ce moment-là notre modestie en a pris un coup.

On arrive à être enivré par l'esprit de compétition et quand on est de retour on se dit qu'on est fou. Mais cette soif de glorieuse ou de victoire sur moi-même m'a poussé au-delà de nos montagnes et c'est alors qu'ont commencé les premières expéditions.

Toujours plus haut.

Les premières expéditions

Je rêvais de grandes premières dans l'Himalaya, il faut dire que Lionel Terray était notre phare et c'est ébloui de cette lumière qu'en 1966 nous avons préparé notre première expédition pour le Caucase iranien. Là, à 5.000 mètres d'altitude, nous avons gravi une paroi granitique de 800 mètres. Nous étions huit personnes du Club Alpin Français et nous avons mis trois semaines pour ouvrir une voie avec des méthodes relativement lourdes.

Puis en 1969, nous avons vécu une aventure fabuleuse dans l'Indukush en Afghanistan. Nous sommes partis de Lyon dans un camion Berliet, et nous avons découvert un pays encore plongé dans le Moyen-Age. Le voyage était déjà par lui-même une aventure périlleuse. Nous l'avons parcouru sur des pistes, passé des cols à 4.000 mètres. Là nous avons vaincu le Shkakhaur à 7.100 mètres et ce fut un succès complet.

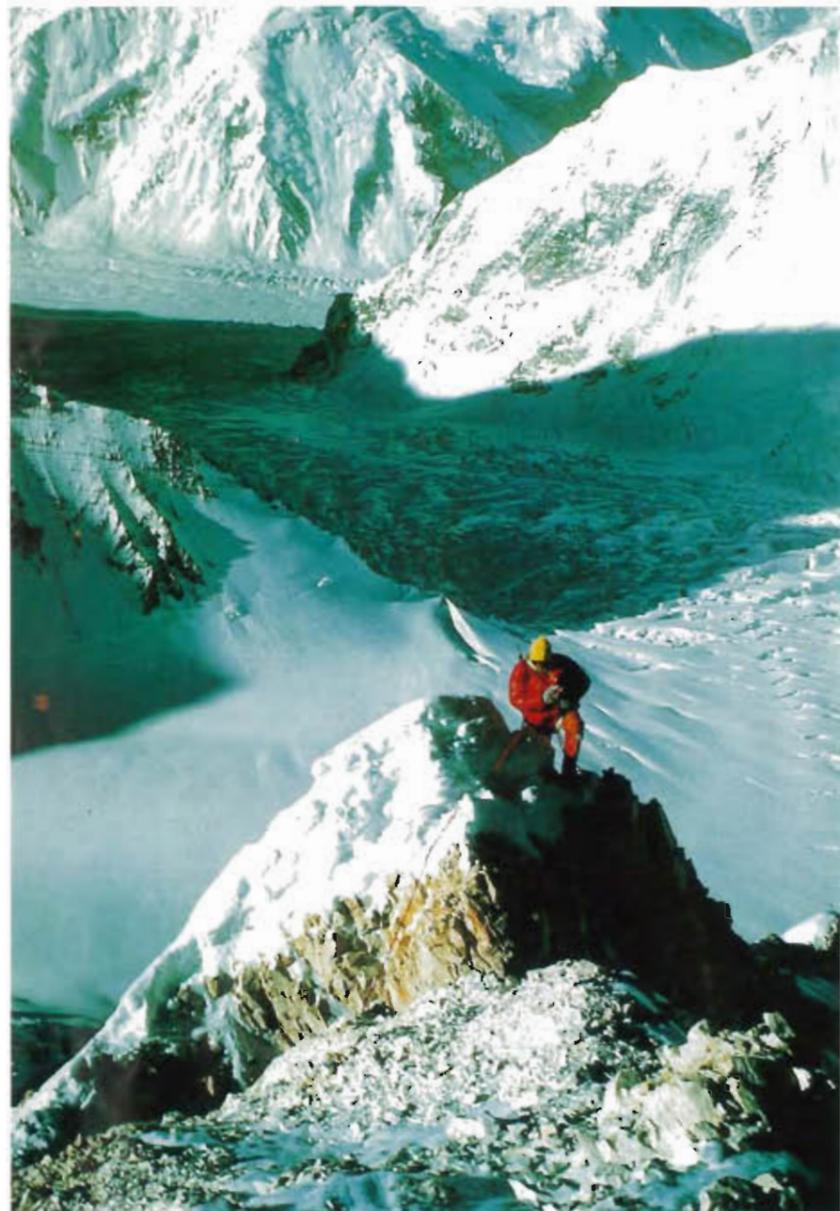
Fort de ces succès, nous avons voulu monter de plus en plus haut et après les 6.000, 7.000, nous visions désormais les sommets avoisinant les 8.000 mètres.

Les 8.000 mètres

C'est par le Gasherbrum II qui culmine à 8.035 mètres au Pakistan que nous avons commencé. Nous espérions le Nanga Parbat mais n'avions pu obtenir les autorisations en raison de la construction par les Chinois de la route de l'Indus.

Quatre années plus tard, en 1979, nous sommes partis pour le Nanga Parbat et ce fut un échec cuisant.

L'expédition était grandiose quant au nombre des participants (23 alpinistes + 330 porteurs).



1



2 3



1. L'Eperon des Lyonnais, voie ouverte en 1975 sur le Gasherbrum à 7.600 m.
2. Les porteurs pendant la marche (Gasherbrum II).
3. Une grève des porteurs sur le glacier du Baltoro (4.800 m), le sommet que l'on voit se situe à 7.850 m, c'est le Masherbrum.

Nous avons eu toutes sortes de problèmes avec les autorités pakistanaises sur le plan politique, ce qui nous a retardés de quinze jours, puis nous sommes restés bloqués sur la route encore quinze jours. Nous n'avons donc pas pu accéder au versant Sud qui était notre objectif et nous nous sommes rabattus sur le versant Ouest, course qui n'était pas préparée. Nous avons, malgré tout, tenté l'aventure mais malheureusement, le mauvais temps nous a obligés à rebrousser chemin, ce qui a mis fin à toutes nos difficultés. Nous sommes revenus déçus, défaits, mais même les échecs sont positifs car ils nous permettent de mieux connaître les réactions humaines et une fois dépassés, ils nous rendent plus forts.

Les projets

Notre prochain objectif est le K2 dont le sommet atteint 8.611 mètres, situé dans l'Himalaya pakistanais, c'est le deuxième sommet du monde, et nous allons tenter une première par l'éperon Sud-Ouest. Contrairement à l'expédition lourde du Nanga Parbat nous ne serons ici que cinq ou six. Nous devions partir au printemps 1984, mais notre principal sponsor nous a lâchés au dernier moment. Repousser notre départ d'une année a été dur, mais il vaut mieux vivre avec des projets qu'avec des souvenirs.

Chef d'expédition

Préparer une expédition demande un travail très important, mais lorsqu'on vieillit il faut savoir faire autre chose que viser l'exploit indi-

viduel purement physique. Une expédition correspond plus à un sport d'équipe. Cette équipe est constituée un peu de manière empirique suivant les affinités, les disponibilités et les moyens financiers de chacun.

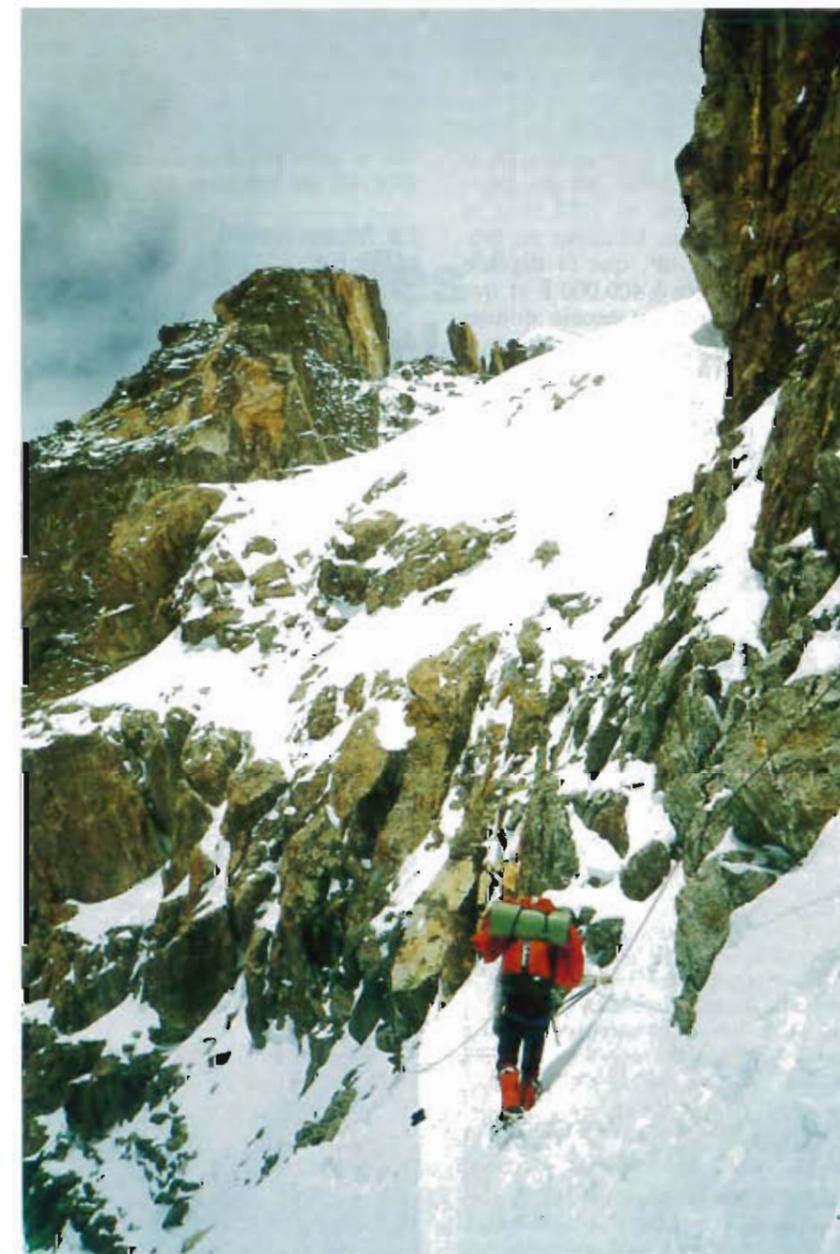
L'organisation n'a rien de militaire, chacun sait ce qu'il faut faire, ceux qui sont le plus en forme démarrent, et ceux qui feront le sommet se désignent d'eux-mêmes.

La montagne est un excellent exutoire

L'alpinisme, comme tout sport violent, est un excellent exutoire, c'est un très bon moyen de lutter contre la délinquance. D'ailleurs le monde de l'alpinisme est très dur, on ne se fait pas de cadeau.



1



2

Nous avons tous notre "grain de folie" mais notre passion pour la montagne nous permet de nous "éclater", de nous défouler pour elle, par elle et ce n'est pas l'homme qui est le vainqueur, c'est toujours la montagne car elle a su nous "dompter". » **Propos recueillis par A.M.P., M.A. et H.S.** □



3

1. Marche d'approche sur le glacier du Baltoro. Devant le Broad Peak à 8.070 m.
2. Sur l'arête Ouest du Nanga Parbat.
3. Pont de liane sur le Braido (Gasherbrum II).

Vous avez peut-être apprécié dans le Bulletin Municipal n° 17 l'article sur la "Traversée du Sahara" par M. SOL. Vous apprécierez peut-être dans ce numéro les pages que nous consacrons à l'alpiniste Jean-Pierre FRESAFOND.

Si vous avez parmi vos relations un Brignairot qui pourrait être concerné par un article de ce genre, soyez gentil de nous le faire savoir afin que nous puissions le rencontrer, ou bien venez nous raconter son histoire.

LA COMMISSION INFORMATION □

Rencontre aux Pérouses

La Municipalité a organisé le vendredi 8 juin 1984, sur place, une rencontre avec les habitants du quartier des Pérouses afin d'établir un dialogue en direct.

C'est ainsi que M. le Maire et M. Raffin, Adjoint aux Affaires Sociales, Mmes Chermette et Piegay, MM. Arnaud, Bernollin, Laplace, Mialon, Rigaud, Sagnole, Viret, Conseillers Municipaux, ont pris part à cette réunion.

Ce n'était pas la foule !...

Etait invités : M. Soubeyrand, représentant de l'OPAC, et Mlle Canicio, représentant la Maison des Jeunes.

L'assistance était composée de quinze adultes et de vingt-deux jeunes habitant les Pérouses, ce qui est assez restreint pour un quartier de 350 logements, soit 18 % de la population brignairote comme le rappelait M. le Maire.

...mais le dialogue s'établit dans une ambiance chaleureuse

De nombreux problèmes furent abordés :

- Le désir d'une concertation locataires-OPAC-élus, pour l'entretien des espaces verts, la propreté de la résidence.
- Les nuisances causées par le

bruit lors de la location du local social pour les fêtes familiales.

- La propreté des allées, la divagation des chiens et ses conséquences fâcheuses (problème qui n'atteint malheureusement pas ce seul quartier).

- Certains souhaitent la désignation d'un locataire délégué par allée qui aurait pour mission la prévention des nuisances et une concertation plus fréquente avec les autres locataires.

- La pose d'un grillage le long de la rue Bovier-Lapierre pour la protection des jeunes enfants en prévision de la circulation empruntant le futur périphérique.

- Les jeunes demandent un local où ils pourraient se retrouver. M. le Maire leur rappelle qu'un devis avait été demandé en 1982 pour la construction d'un bâtiment en préfabriqué de 80 m², que la dépense avait été estimée à 400.000 F et que l'OPAC n'a pas pu encore donner suite.

- M. Raffin rappelle qu'il a demandé le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un mur de tennis dans la résidence.

- Par ailleurs, la construction

d'un court de tennis est envisagée par la Municipalité face au groupe scolaire A. Lassagne.

- Pour la sécurité des jeunes enfants, il est demandé l'interdiction de la circulation automobile dans les cours intérieures des petits bâtiments.

- M. Chabane, représentant la communauté musulmane de Brignais, demande la mise à disposition permanente d'une salle de prières. En effet, jusqu'à présent, cette salle était prêtée uniquement pendant la période du Ramadan. Une négociation est en cours actuellement avec le Centre Social qui libérerait la pièce du haut du local social, si l'A.S. Pérousienne lui prêtait le local mis à sa disposition par l'OPAC au bâtiment 11.

La Municipalité réfléchit

En conclusion, la Municipalité doit étudier toutes les suggestions, toutes les demandes afin de pouvoir donner le maximum de réponses, elle prévoit en outre une permanence d'accueil qui se tiendrait mensuellement sur place. **R.R.**

Toujours à propos des chiens...

DIVAGATION

Rappel de l'article 99.6 du Règlement Sanitaire Départemental : « Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs et jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse. »

Les propriétaires ou métayers ont le droit de saisir ou faire saisir, par tout agent de la force publique, les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les bois, les vignes ou les récoltes.

Article 213 du Code Rural : « Les chiens peuvent être abattus dès l'expiration d'un délai de quatre jours ouvrables et francs après leur capture si leur propriétaire reste inconnu. Dans le cas où ces animaux sont identifiés par le port d'un collier sur lequel figurent le nom et le domicile de leur maître, le délai d'abattage est porté à huit jours, s'ils n'ont point été réclamés. »

Rappelons également l'article 211 du même Code qui prescrit de tenir enfermés, attachés ou enchaînés les animaux dangereux, de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident soit aux personnes, soit aux animaux domestiques. Cette disposition s'applique notamment aux chiens hargneux ou méchants. (Article 30-7° du Code Pénal).

Les propriétaires sont d'ailleurs responsables des accidents de toute nature que leurs chiens peuvent causer, MÊME LORSQUE L'ANIMAL EST ÉGARÉ OU ÉCHAPPÉ (Code Civil, art. 1385).

Dans la plupart des cas, les contrevenants s'exposent à une contravention de 2^e classe (taux de l'amende de 150 à 300 F) et en cas de récidive de 300 à 600 F.



« Dans la vie, faut pas s'en faire... »

Les "Arcades" au pays des légendes

Il faut toujours garder la saine curiosité d'aller voir "ailleurs" ce qui se passe. Le cœur restant jeune et ouvert !

C'est ce que réalisèrent 35 jeunes de 66 à 84 ans en partant pour cinq jours au pays breton.

Le voyage

Nos amis des Arcades et du Club de la Bonne Humeur arrivèrent à Lamor Baden, petit port situé au cœur du Golfe du Morbihan, après un long périple traversant des contrées riches de leur passé historique, avec une halte à Bourges pour se restaurer et visiter la cathédrale gothique.

Après leur installation à l'hôtel où ils purent durant tout le séjour profiter du calme, de l'accueil chaleureux et d'une excellente cuisine (huitres et poissons entre autres), ils s'adonnèrent aux joies du tourisme.

A la découverte de la Bretagne

Avec le dynamisme que nous connaissons à nos voyageurs, ce fut la découverte les jours suivants de

cette région magnifique, aux contrastes saisissants : charme de la terre de Bretagne avec sa campagne paisible voisinant avec la côte parfois sauvage.

Ce fut l'occasion de refaire un peu d'histoire à travers la découverte des dolmens et menhirs du mégalithique à Carnac (près de 1.100 menhirs), avant d'arriver à Quiberon.

Echangeant leurs impressions, nos amis continuèrent leur voyage jusqu'à la Pointe du Raz, site impressionnant, où chacun se laissa fouetter par l'air vivifiant du grand large, le visage rayonnant.

Ce jour-là on passa des falaises impressionnantes où les vagues viennent se jeter dans un bruit assourdissant au silence de la campagne bretonne dans laquelle se nichent des villages aux magnifiques églises romanes. Là, ils purent découvrir des vitraux aux couleurs féériques, rendant hommage aux artisans d'antan.

Dans la région de Bénodet, quel

plaisir d'apercevoir au détour d'un chemin quelques bretonnes fidèles à leurs coiffes si célèbres.

Avec le plaisir des yeux, nos voyageurs n'oublièrent pas de se régaler le palais en dégustant les fameuses galettes bretonnes à Pont-Aven, après avoir traversé la forêt de Fouesnant en Cornouaille.

Puis ce fut la traversée en bateau (pour la première fois pour certains), sous le soleil, pour une agréable excursion sur l'île aux Moines chantée par de nombreux poètes. Dans une luminosité indéfinissable, nos chers anciens se laissaient bercer par la brise, s'émerveillant toujours du spectacle qui s'offrait à leurs yeux, leur ouvrant la porte du rêve.

Pour terminer ce séjour trop court, le groupe parcourut les vieilles rues, les jardins et les remparts de Vannes, faisant le plein de souvenirs à offrir aux enfants, aux amis, savourant à l'avance la joie de chacun.

Des souvenirs dans les yeux et dans les sacs

C'est le cœur et les yeux remplis de souvenirs inoubliables, de découvertes et d'émerveillement qu'ils reprisent le chemin de Brignais prouvant par leur allégresse la joie qu'ils avaient prise à cette aventure.

UNE VOYAGEUSE □

PÂTISSERIE BESSON

88, rue Général-de-Gaulle - BRIGNAIS - Tél. 805.11.04



Dans un cadre plus agréable, vous propose ses entremets glacés, ses chocolats, ses petits fours, sa pâtisserie garantie pur beurre.

S.A. CHARROIN

12, rue Général-de-Gaulle - BRIGNAIS - Tél. 805.13.11

ce sigle →
est votre garantie !

- de qualité des matériaux vendus
- de conseils de professionnels
- de stocks



FÉDÉRATION NATIONALE
DES NÉGOCIANTS EN
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Aides-ménagères : le point

Le service d'aides-ménagères a été créé le 1^{er} janvier 1979, son but est d'apporter une aide matérielle et morale aux personnes âgées de plus de 65 ans afin de leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur appartement.

Il compte actuellement sept aides-ménagères, une secrétaire à mi-temps dont le salaire est pris en charge par la commune, pour 34 personnes aidées.

Le financement des heures attribuées aux personnes âgées est assuré par les caisses de retraites qui laissent une participation à la charge des bénéficiaires, celle-ci est fonction de leurs ressources.

Aujourd'hui les communes du département se heurtent à de graves difficultés : à Brignais, à la date du 1^{er} janvier 1984, nous enregistrons que le nombre d'heures attribuées par la C.R.A.M. (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) au service, est en baisse de 18 % pour 1984 par rapport à 1983.

M. Michel Thiers est intervenu auprès de la C.R.A.M., de M. Palluy, Président du Conseil Général, de MM. Hamelin et Mick, Conseillers Généraux, de MM. Bernard et Rigaud, Députés, ainsi qu'auprès de MM. Sérusclat, Gerin, Mathieu, Vallon, Sénateurs, afin de leur faire part de son inquiétude quant à la survie de ce service.

Cette diminution a deux conséquences immédiates :

- elle met en péril la situation des personnes âgées (réduction de 50 % de la prestation pour neuf bénéficiaires) ;
- réduction du temps de travail des aides-ménagères.

Aussi, compte tenu des activités sociales de cette association, de l'intérêt qu'elle représente pour le maintien à domicile des personnes âgées, sur proposition du Conseil d'Adjoints, le Bureau d'Aide Sociale a octroyé au service d'aides-ménagères, une subvention de 10.000 F pour lui permettre de continuer à assurer une activité minimum.

M. Richard Raffin, Adjoint aux Affaires Sociales, responsable du service, s'est rendu le 7 septembre 1984 à une réunion d'information en présence de MM. les Directeurs de la C.R.A.M. et du C.R.I.A.S. (Centre du Rhône d'Information et

d'Action Sanitaire et Sociale en faveur des personnes âgées) concernant les dernières nouvelles quant au complément de dotation C.R.A.M. prévu pour 1984.

Il en ressort qu'à ce jour aucune précision n'a pu être apportée ni sur la date de son déblocage, ni sur le montant de la dotation.

M. Neyroud (Directeur du C.R.I.A.S.) a reçu l'assurance que ce complément sera versé d'ici le 31-12-84, mais qu'il ne sera pas destiné à rattraper les heures non effectuées au détriment des personnes âgées.

Dotation 1985 :

Les principes directeurs seront donnés lors de l'assemblée générale de l'U.N.A.S.S.A.D. (Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile). J.A. □

DERNIÈRE MINUTE : Nous avons reçu en date du 26 septembre un courrier de la C.R.A.M. nous apportant une information ayant encore un caractère officieux qui nous permet d'annoncer l'attribution par les instances nationales d'une dotation complémentaire pour la région Rhône-Alpes pour les trois prochains mois.

Permanences

PLACE DU 8 MAI 1945 (Place du Marché)

Toutes ces permanences se tiennent au 1^{er} étage du bâtiment de la Bibliothèque Municipale.

CAISSE MALADIE DE SÉCURITÉ SOCIALE (Mme Saporis)
le mardi de chaque semaine
de 13 h. 30 à 16 h.

CAISSE VIEILLESSE DE SÉCURITÉ SOCIALE
le 1^{er} et le 3^e vendredi de chaque mois
de 8 h. 30 à 10 h.

CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
(A.R.C.O. et C.I.C.A.S.) le 1^{er} vendredi de chaque mois
de 9 h. 30 à 11 h. 30

CONCILIATEUR le 2^e samedi de chaque mois
de 9 h. à 11 h.

ASSISTANTE SOCIALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Mme Gazagne) le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois
de 9 h. à 11 h. 30

CENTRE DES IMPÔTS DE LYON-GIVORS
en principe le 1^{er} mercredi de chaque mois
de 8 h. 30 à 12 h.

EN MAIRIE

PERMANENCE JURIDIQUE
le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois
de 17 h. 30 à 19 h.

Zone Bleue

Les vacances sont finies, les mauvaises habitudes de stationnement doivent cesser. Nous vous rappelons la nécessité de respecter la zone bleue pour faciliter :

- le commerce
 - le stationnement
 - la circulation
- en bref, LA VIE.

Pendant quinze jours, les Gardiens de Police auront comme consigne de mettre des avertissements puis au-delà ils sanctionneront.

LE MAIRE, le 1-10-1984 □

Association Départementale Interfédérale pour l'Aide Familiale

(A.D.I.A.F.) 52, rue de la République, 69002 Lyon
Tél. 842.47.21

Un service départemental de travailleuses familiales

Savez-vous que le service de Travailleuses Familiales peut apporter à votre famille un soutien momentané mais efficace ?

Qu'est-ce qu'une travailleuse familiale ?

Une Travailleuse Familiale vient chez vous, **sur votre demande**, pour vous aider dans votre travail de mère de famille :

- En cas de maladie ou hospitalisation (pour éviter la désorganisation de la famille et l'arrêt de travail du père).
- En cas de maternité, fausse couche ou grossesse difficile.
- En cas de surcharge, surmenage de la mère, maladie des enfants.

Elle travaille en respectant votre manière de vivre, vos habitudes et vos opinions. Vous êtes assurés de sa discrétion professionnelle.

La durée de l'intervention varie selon le cas.

Participation financière des familles

La participation est fixée suivant votre quotient familial (carte de quotient familial) en fonction d'un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Où déposer vos demandes ?

Aux Permanences :
• Vendredi, 10 h. 30 à 12 h., C.M.S., 27, rue de la République, 69600 Oullins, tél. 850.16.41.
• Vendredi, 14 h. à 16 h., C.M.S., Le Parc, 69530 Brignais, tél. 805.16.41.

En dehors de ces permanences, vous pouvez vous adresser à l'A.D.I.A.F., tél. 842.47.21

Travailleuse familiale : profession sociale moderne

ROLE SOCIAL DE LA TRAVAILLEUSE FAMILIALE

La Travailleuse Familiale est avant tout un travailleur social qui assure à domicile des activités familiales et ménagères.

- Elle aide la mère surchargée ou fatiguée par une nouvelle maternité, ou lorsqu'elle est malade.
- Elle effectue les tâches journalières d'une maman : tâches éducatives et tâches ménagères.
- Elle remplace la mère hospitalisée et sauvegarde ainsi l'équilibre de la famille, évitant le placement des enfants.
- Lorsque la famille traverse des difficultés particulières, elle peut l'orienter vers les différents services compétents.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgée de 19 ans au moins à l'embauche.
- Niveau d'études : C.E.P. minimum (C.A.P. ménager très souhaitable).
- Avoir une bonne santé, un bon équilibre nerveux, le goût du travail pratique, des connaissances ménagères en cuisine, repassage, couture (savoir piquer à la machine par exemple). Ces connaissances seront complétées et adaptées lors des stages de formation.
- Être consciente de l'aspect social de la profession.

FRAIS D'ÉTUDES

Pendant la préparation du diplôme une Bourse est accordée par le Ministère des Affaires Sociales et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale moyennant un engagement de service dans la profession de 6.000 heures, y compris la durée de la formation (environ 3 ans).

Cette Bourse couvre pratiquement tous les frais et assure un salaire à l'intéressée (S.M.I.C.).

DURÉE DU TRAVAIL

Elle est de quarante heures par semaine. Dans certains cas la journée continue pourra être envisagée. Un dépassement d'horaire est compensé par un repos.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Ce sont ceux prévus par la Convention Collective. Le salaire est indexé sur celui des agents de la Sécurité Sociale.

- Prime de vacances : 1/2 mois de salaire - Congés payés : 1 mois - Congés d'ancienneté - 13^e mois (un an après l'examen) - Soutien d'une Mutuelle Maladie en cas d'interruption de travail - Retraite Complémentaire - Formation complémentaire de 40 h. tous les trois ans.

TRAVAIL EN ÉQUIPE

La Travailleuse Familiale n'est pas seule. Son travail s'insère dans celui de toute l'équipe du secteur.

Ça bouge à la Brigade!

La Brigade de Gendarmerie de Brignais, dont la compétence territoriale s'étend non seulement sur notre commune, mais également sur celles de Vourles, Charly et Vernaison, est commandée par l'Adjudant-Chef Raguin.

Comprenant deux Chefs et huit Gendarmes, elle dessert une population de 18.000 habitants.

Au cours de ces dernières semai-

nes, la Brigade a connu quelques changements dans ses effectifs.

Le Chef Commes a été promu au grade d'Adjudant et nommé à ce titre au commandement de la Brigade des Recherches de Bourgoin-Jallieu. Il a été remplacé par le Chef Nauche, qui était auparavant à la Brigade de Bourg-Argental.

Le Chef Descamps a quitté la Gendarmerie fin septembre. Son

Les adieux du Commandant HERR.



Bibliothèque Municipale de Brignais

Beaucoup d'entre vous connaissent la Bibliothèque (143, rue du Général de Gaulle, Tél. 805.15.11 poste 43) et viennent régulièrement emprunter des livres. Pour tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de venir, nous rappelons les conditions de prêt et les jours et heures d'ouverture.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir une fiche d'inscription et de présenter un justificatif de domicile. Pour les enfants, l'inscription est gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans. Les

adultes doivent payer une cotisation annuelle de 20 F.

Le prêt est de 4 livres pour 3 semaines.

La Bibliothèque contient 12.000 volumes dans des genres très différents : romans, documentaires, policiers, science-fiction, bandes dessinées, albums pour enfants, encyclopédies, dictionnaires en consultation sur place, etc...

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- mardi, de 15 h. à 18 h. 30

remplaçant n'a pas encore été nommé. Départ aussi du Gendarme Cauquil, nommé à la Brigade de Pampelonne (Tarn) et arrivée du Gendarme Sauret.

A la Brigade moto, les Gendarmes Royer et Renaux, ce dernier promu au grade de Chef, sont partis et ont été remplacés par les Gendarmes Ruaud et Garcia.

Enfin le Chef d'Escadron Herr, qui commandait la Compagnie de Gendarmerie de Givors comprenant huit Brigades (Pierre-Bénite, St-Genis-Laval, Brignais, Mornant, St-Symphorien-d'Ozon, St-Symphorien-sur-Coise, Givors, Ampuis), a été affecté comme Adjoint au Commandant du Groupement du Val-de-Marne à Créteil.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux arrivants en espérant qu'ils se plairont dans notre commune. Nous adressons nos félicitations à ceux qui ont été promus, et nos regrets à ceux qui nous ont quittés en leur souhaitant bonne chance dans leur nouvelle affectation et en les remerciant de la tâche effectuée chez nous.

Nous remercierons également nos sympathiques Gendarmes et leurs Chefs pour l'excellent travail qu'ils réalisent sur leur territoire, en les félicitant pour les résultats qu'ils obtiennent. Nous savons que tous ont à cœur de faire le maximum pour assurer la sécurité des habitants, assainissant et améliorant ainsi l'atmosphère de notre commune et celle des communes de leur secteur. Cela fait partie de notre désir et de nos efforts pour développer la qualité du cadre de vie de nos concitoyens. P.B. □

- mercredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
- jeudi, de 14 h. à 17 h.
- vendredi, de 15 h. 30 à 19 h.
- samedi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Nous vous rappelons l'existence de l'Association des Amis de la Bibliothèque qui propose les activités suivantes :

- Heure du conte pour les enfants.
- Comité de lecture pour les achats de livres.
- Expositions ponctuelles.

Tout lecteur à jour de sa cotisation fait partie de l'Association et peut participer à toutes les activités proposées.

Une date à retenir : du 17 au 29 décembre 1984, exposition sur les Esquimaux (pour les enfants), salle Gutton 2. M.C.B. - F.A. □

La Municipalité recherche, pour élargir les possibilités offertes aux associations, un appartement (2 ou 3 pièces) à loyer "modéré" en Centre-Ville. Adressez vos propositions au Secrétariat du Maire.

Un nouveau visage pour notre ville

La physionomie du centre de Brignais n'a que peu changé. C'est une richesse et une faiblesse à la fois.

Cet "escargot" (rues de Ronde, Diot, des Chapeliers - voir couverture du Bulletin Municipal n° 8 pour la photo aérienne), donne du pittoresque mais paralyse toute vie moderne si, tout en lui conservant son cachet, on ne procède pas à des aménagements.

Lorsque nous avons commandé l'étude du Plan de Référence au cabinet BETERALP, en 1979, nous avons voulu nous doter d'un Plan Directeur. Puis, au lieu de se lancer à la hâte dès 1980 dans des réalisations, le Conseil Municipal, tout en procédant à plusieurs opérations (parkings, centre administratif, élargissements divers...), a voulu parfaire les enquêtes et compléter ses dossiers afin de mieux choisir les actions à entreprendre. L'aspect financier, **capital**, paraissait se résoudre lorsque l'Administration nous a fait savoir que le Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.), ou les Mesures d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), préféraient soutenir des actions ailleurs que dans l'Ouest Lyonnais.

Nous sommes fin 1984. Nous nous devons de passer à des réalisations concrètes.

C'est ce que nous avons engagé fin 1983.

En effet, plusieurs actions sont en cours :

1. **Le commerce.** Il faut définir quelle est (quelles sont) les meilleures façons d'améliorer la structure commerciale de notre ville.

Pour cela, des réflexions avec les commerçants sont engagées. Où créer ? Comment créer ? Le projet de certains d'entre eux (place du 8 Mai 1945) étant à l'étude, comme le sont d'autres idées ou projets.

2. **Un poumon pour Brignais.** Avec des experts de la D.D.E. et un cabinet d'architectes urbanistes, nous étudions quelle est la meilleure façon d'aérer le centre (entendez le grand centre) et d'y circuler.

3. **Les zones des Saignes et de Rochilly.** Plusieurs scénarios de déblocage contrôlé de cette zone sont examinés avec des experts.

4. **Les parkings. La voirie.** Un

effort permanent est poursuivi ; la recherche systématique d'achats en vue de favoriser le stationnement, et la rationalisation de la circulation sont un de nos premiers objectifs.

5. Enfin, des **mesures d'améliorations de l'habitat** sont nécessaires.

Nous nous sommes donné fin 84 pour répondre aux trois premiers points.

Le quatrième est permanent ; quant au cinquième, nous allons mettre sur pied prochainement un projet.

Après quoi, nous définirons les axes privilégiés, vous en ferons part et enfin lancerons progressivement (en fonction des possibilités financières) et de vos avis les réalisations retenues.

MICHEL THIERS □



Tapage nocturne

Dans le Bulletin Municipal de novembre 1983 (n° 15) paraissait un article intitulé "Silence les chiens", que nous reproduisons ci-dessous :

« A la suite de plaintes de plusieurs habitants de la commune, l'attention des propriétaires de chiens est attirée sur les points suivants :

• La nuit surtout les nombreux aboiements de chiens perturbent le sommeil et le repos des habitants dans plusieurs quartiers de la ville.

• Des contrôles inopinés faits par les gardiens de police municipale ont confirmé la véracité des plaintes.

Le Maire fait donc appel au civisme des propriétaires de chiens pour qu'ils prennent toutes mesures de nature à faire taire ces aboiements répétés car il est bien certain que lorsqu'un chien aboie, que ce soit de jour ou de nuit, tous les chiens du voisinage enchaînent...

Pour les chiens récalcitrants, il serait souhaitable que leurs maîtres les enferment la nuit à l'intérieur des maisons.

Nous rappelons à ce sujet l'article 102-5 du Règlement Sanitaire Départemental : Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins. Nous comptons sur vous pour vous efforcer de ne pas créer de nuisances et pour respecter la quiétude de votre voisinage. »

Il semble que cet appel au civisme des propriétaires de chiens n'ait pas été entendu. Le Maire décide donc :

1. D'avertir une dernière fois les propriétaires concernés.
2. De passer à la phase répressive si l'avertissement n'est pas suivi d'effet immédiat.

A titre indicatif, les contrevenants s'exposent à une contravention de troisième classe (taux de l'amende : 300 à 600 F) et en cas de récidive 600 à 1.200 F.

LE MAIRE

LES GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE □

Campagne contre le bruit

Si vous laissez votre chien aboyer tout le temps, vos voisins ne tarderont pas à l'imiter.

Des exemples à suivre...

Sans attendre que l'aménagement du centre ville entre dans sa phase opérationnelle, un certain nombre de commerçants ont eu l'heureuse initiative de refaire leurs vitrines.

Depuis le début de l'année 1984, cinq commerces ont été entièrement renouvelés avec goût quant au choix de la décoration. Nous avons particulièrement apprécié la reprise des peintures de façades situées au-dessus des commerces pour les deux dernières réalisations. Nous félicitons les propriétaires concernés en espérant qu'ils auront donné à certains l'envie de faire de même.

Permis de construire

Demandes déposées depuis le 1^{er} janvier 1984.

Nombre : 57 se répartissant de la façon suivante :

maisons individuelles : 9
local industriel ou commercial : 4
immeuble ou groupe de maisons : 2
modification façade, extension, abri-jardin : 42.

La construction à Brignais

Plusieurs constructions et notamment des petits immeubles de deux

étages vont se réaliser sur notre commune dans les deux prochaines années :

• **Résidence "Le Conchin"**, 23, rue Simondon. Programme collectif de 15 logements + 15 garages. Les travaux sont commencés, la livraison est prévue pour la fin d'année 1985.

• **Résidence du Vieux Pont**, 20, rue de Ronde. Programme collectif de 24 logements répartis en trois petits immeubles. 6 logements doivent être livrés pour le printemps 1985.

• **Résidence "Les Platanes"**, rue du Garel. Programme collectif de 18 logements répartis en deux petits immeubles. Début des travaux en mars 1985. Livraison à partir de juin 1986.

• **Les Cottages de Brignais**, angle rue des Tasses et rue Bovier-Lapierre. Programme de 32 villas individuelles (en 2 tranches). Début des travaux 4^e trimestre 84. Livraison de la première tranche à partir du 2^e semestre 85. **D. VIRET** □



Etat-Civil

Liste des mariages du 1^{er} juin au 31 août 1984

CHALANDON Yves et ROUSSEL Annick, le 9 juin.
MOUGINOT Guy et BARSANTI Corinne, le 15 juin.
ADRIEN Eric et DENIS Agnès, le 16 juin.
CHILLET Guy et VALOIS Renée, le 16 juin.
POLETTE Denis et GRILLON Martine, le 23 juin.
FOLLOT Jean-Paul et LAMOULINE Sylviane, le 29 juin
SANZ Manuel et ARGAUD Danielle, le 30 juin.
RODRIGUEZ José et DEL BIANCO Brigitte, le 6 juillet.
SPECOGNA Pascal et FERNANDEZ Lydia, le 6 juillet.

PRADINES Sylvain et GOUBET Monique, le 7 juillet
GUTTON Michel et ANTONIALI Corinne, le 7 juillet.
VIAL Philippe et JACQUET Eliane, le 7 juillet.
GUANDALINO André et ANDRU Nicole, le 7 juillet.
AOUAR Abdelmajid et BENGHEDEFA Ratiba, le 21 juillet.
TURBET DELOF François-Xavier et HARTEMANN Pascale, le 27 juillet.
PHILIPPOT Jacques et PINTO da SILVA Maria, le 28 juillet.
GERMAIN Jacky et LOPEZ Véronique, le 4 août.
BALAS Serge et MERIC de BELLEFON Sylvie, le 10 août.

Liste des décès du 1^{er} mai au 31 août 1984

GONOD Philiberte, 87 ans, le 5 mai à Brignais.
DUMAS Marie, 88 ans, le 6 mai à Brignais.
PELLIN née PICAUD Marie, 60 ans, le 7 mai à Oullins.
MAZALLON François, 71 ans, le 12 mai à St-Genis-Laval.
BRUNOT Raoul, 77 ans, le 20 mai à Pierre-Bénite.
MASSON née RAVAT Marie, 85 ans, le 4 mai à Pierre-Bénite.
BONNARDEL Louise, 74 ans, le 1^{er} juin à Pierre-Bénite.
CLAER Max, 53 ans, le 3 juin à Pierre-Bénite.
GILLET née CHARREYRON Marthe, 70 ans, le 10 juin à Brignais.
RUIZ née GUARDIOLA Juana, 80 ans, le 2 juin à Lyon 3^e.
LABELLE née FROMONT Lucienne, 77 ans, le 15 juin à St-Genis-Laval.

POTY Mélanie, 90 ans, le 26 juin à Brignais.
GRATESOL née PERRONNET Marie, 76 ans, le 3 juillet à Brignais.
PIGEYRE Hervé, 21 ans, le 9 juillet à Brignais.
AIMARD Francisque, 67 ans, le 13 juillet à Pierre-Bénite.
OEYRIEUX Marie, 79 ans, le 14 juillet à Pierre-Bénite.
GODEFROY Lucien, 59 ans, le 16 juillet à St-Genis-Laval.
JACOB Antoinette, 92 ans, le 23 juillet à Brignais.
GAUDENECHÉ Roger, 52 ans, le 30 juillet à Aveize.
CHARVOLIN Marie, 96 ans, le 26 juillet à Pierre-Bénite.
ZASSO Yvan, 48 ans, le 4 août 1984 à Pierre-Bénite.
VIALET née FERLAY Claudine, 64 ans, le 26 août à Brignais.

Le chantier du nouveau centre administratif a démarré

Les mois de juin et juillet ont été mis à profit pour le choix des entreprises. Elles ont été nombreuses (90)

à répondre à l'appel d'offres et la concurrence a été sérieuse. La commission spéciale formée

d'élus, de la D.D.E. — constructions publiques —, de l'architecte M. Coquet, de M. le Receveur Municipal, des services techniques et administratifs, placés sous la présidence du Maire a examiné en détails les projets, devis et variantes possibles afin de retenir la meilleure proposition pour chacun des dix-sept lots constituant le projet.

Une surprise agréable : le jeu de la concurrence ayant pleinement joué, le montant total des appels d'offres retenu s'élève à :

4.561.922 F Hors Taxes (valeur juillet 1984), pour une estimation totale des travaux de **4.901.319 F** Hors Taxes (valeur juillet 1984).

A souligner également que parmi les dix-sept entreprises retenues, six sont de Brignais.

La première réunion avec les entreprises a eu lieu le vendredi 7 septembre en Mairie.

Les travaux doivent être terminés en novembre 1985 et la mise à disposition doit avoir lieu le 1^{er} décembre 1985.

Naturellement quelques mesures d'accompagnement seront effectuées (stationnement, cheminement piétonnier, entrées). **M.T.** □



Les piliers seront réutilisés.

La "chasse aux Gaspis" : l'affaire des utilisateurs

Depuis une dizaine d'années on entend beaucoup parler d'économie d'énergie, et la politique gouvernementale tend à assurer une plus grande indépendance de la France en matière d'énergie.

La Commission "Economies d'Energie"

Cette politique nationale consécutive au premier choc pétrolier doit se répercuter à tous les niveaux, aussi bien pour les collectivités que pour le particulier. En effet, nous connaissons tous la part que prennent les dépenses en matière d'énergie dans nos budgets.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, inquiet de la croissance de ces dépenses, a créé la Commission Economies d'Energie, composée par MM. Minssieux, Berticat, Masson, Darfeuille, Brand. Le but de cette

commission : veiller à réduire autant que possible les gaspillages, étudier les investissements qui permettront à moyen terme de réduire sensiblement la facture énergétique.

Les travaux

Pour cela une analyse des équipements existants a été confiée à des entreprises spécialisées. Elles devront faire des propositions sur la nature des travaux à entreprendre dans les divers bâtiments communaux, travaux subventionnés par l'Agence Française pour la maîtrise de l'énergie dans le cadre des grands travaux pour les économies d'énergie.

Une prise de conscience de chacun

Parallèlement, elle poursuivra la sensibilisation de l'ensemble du personnel communal, ainsi que la surveillance des équipements municipaux. A ce sujet, elle veut également rappeler aux associations utilisatrices des locaux qu'elles doivent veiller aux dépenses d'énergie (comme chacun le fait dans sa propre maison). Rappelons que le fait d'abaisser d'un degré la température ambiante permet d'économiser 7 % sur la consommation et de garder une parfaite santé.

Gare aux gaspilleurs !

La commission insiste sur le fait que si une certaine auto-discipline ne s'instaure pas, elle se verra dans l'obligation de proposer au Conseil Municipal des mesures remettant en cause la mise à disposition des installations municipales. En effet, la "chasse aux gaspis" c'est l'affaire de tous, et des utilisateurs avant tout.

P.M.

L'entretien des bâtiments communaux

Cette année encore, la période des vacances a été celle d'importants travaux dans les groupes scolaires :

- travaux de rénovation,
- travaux de réparations et de modifications.

Ces dernières années, nous faisons appel à des entreprises extérieures de façon à exécuter le maximum de travaux durant la période juillet-août. Cette année, compte tenu des contraintes budgétaires, nous avons décidé de faire exécuter la plupart de ces travaux par nos ouvriers d'entretien ; bien sûr c'est moins spectaculaire mais cependant très efficace quant à la qualité et au prix de revient.

N'allez pas croire que les ouvriers des services techniques ne travaillent que l'été ! En effet toute l'année ils réparent, entretiennent nos installations de chauffage, sanitaires, électriques, les serrureries, etc... et nos peintres ont en particulier la charge de restaurer et rénover tous les locaux communaux, en plus des locaux scolaires.

Tous ces travaux sont réalisés à la plus grande satisfaction du Conseil Municipal et des utilisateurs (nous l'espérons !). **M.M.** □

« Etre à la hauteur », telle est la devise de nos services techniques.



Silix **DAVUM** Matériaux

Z.I. Nord / Route d'Irigny / **BRIGNAIS** / Tél. 805.01.11

(voie express : sortie Brignais-Francheville)

LE SPÉCIALISTE DU GROS-ŒUVRE :

- Carreaux de plâtre
- PVC + accessoires
- Menuiserie
- Isolation, doublage

Laine de verre THERMOLAN

DEVIS • ÉTUDES • LIVRAISONS

40^e anniversaire de la libération de Brignais

Août 1944.

Cette date résonne dans nos têtes et dans nos cœurs.
Pour ceux qui ont voulu cette épopée, qui l'ont vécue, elle est là
aujourd'hui présente en notre mémoire, comme si c'était hier !

Que les plus jeunes d'entre nous nous comprennent...
des moments d'angoisse, de peur, de haine mêlés d'espoirs et de souffrances,
la destruction, la mort côtoyées à chaque instant. Ces bruits d'armes,
de bottes, ces silences inquiétants, vous laissent une marque indélébile...

Du 15 août... débarquement en Provence au 3 septembre, libération de notre ville et de beaucoup d'autres dont Lyon, le Sud-Est a été libéré par des armées d'hommes décidés à tout pour chasser l'ennemi, dont le nombre atteindra un demi-million :

- Américains de la 7^e armée, du Général Patch, Commandant Général.
- Français de métropole et d'Outre-Mer, de la 1^{re} armée du Général de Lattre de Tassigny, dont nous saluons aujourd'hui avec respect des combattants de notre ville.
- Forces Françaises de l'Intérieur sorties des quatre coins de la région, tous mus par un même but : en finir avec l'occupant.

C'est grâce à cette conjonction de forces, grâce à la lucidité de chefs comme Patch, de Lattre et Zeller, colonel des F.F.I. des Alpes qui a dû convaincre le Commandant

Général de la nécessité de faire vite pour éviter un nouveau Vercors, grâce aux milliers de combats et de sabotages çà et là, que la Libération du Sud-Est a été réalisée en un temps record. Trois semaines au lieu de trois mois.

Et pourtant que de moments d'angoisse avec ces fusillades de centaines de milliers d'innocents, au hasard, par un ennemi aux abois : à Châtillon-d'Azergues, Limonest, Dagneux, Neuville, Rillieux, Genas, Bron, la rue Tronchet à Lyon, à Côte Lorette, à St-Genis-Laval... par un ennemi rejeté, bousculé, humilié, et qui veut encore tirer et faire souffrir.

Oui, nous avons connu ces carnages, ces combats, ces charniers comme par exemple dans la zone de Montélimar où j'ai vécu enfant.

Mais revenons à la Libération de Brignais.

J'ai demandé à un témoin,

comme j'aurais pu le faire à bon nombre d'entre vous, de nous en rappeler le déroulement.

Écoutons Pierre Bidault, actuellement secrétaire de la Mairie, absent aujourd'hui.

« C'était le dimanche
3 septembre 1944... »

A l'aube d'une journée qui promettait d'être tout ensoleillée, des marins de la 1^{re} D.F.L., placée sous le commandement du Général Diégo Brosset, un Lyonnais, après avoir débarqué en Provence et remonté la Vallée du Rhône par la rive droite, pénétraient dans Brignais où quelques éléments de l'arrière-garde de l'armée allemande étaient encore en position la veille au soir.

Brignais, presque totalement vide de ses habitants, était enfin libérée. La nouvelle se répandait très rapidement et encore plus vite les habitants regagnèrent la commune pour acclamer les libérateurs qui, tout au long de la journée et pendant plusieurs jours, traversèrent notre cité, avec leurs tanks, leurs engins blindés, leurs jeeps, leurs pièces d'artillerie... y faisaient halte quelquefois avant de poursuivre leur offensive.

Ce fut une explosion de joie et une éclosion de drapeaux tricolores, beaucoup ornés de la Croix de Lorraine, aux fenêtres des maisons, tandis que les cloches de l'église carillonnaient à toute volée.

Le cauchemar des sombres et douloureuses années d'occupation prenait fin et c'était la liesse populaire, chacun communiant fraternellement, dans l'union, sans aucune distinction politique, sociale ou religieuse, dans le bonheur de recouvrer la liberté et de ne plus à avoir peur des Allemands, de la Gestapo, de la Milice.



Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

Mais ces heures joyeuses avaient, hélas, été précédées d'heures douloureuses et tragiques.

Dès le 24 août l'armée allemande en retraite passe jour et nuit à Brignais, subissant des harcèlements de plus en plus fréquents et meurtriers des F.F.I. sous les ordres du Colonel Marey.

Le 26 août une colonne allemande est attaquée par l'aviation alliée dans la plaine des Sept-Chemins. En liaison avec l'Armée Secrète de la Loire, les F.F.I. accrochent sans cesse l'ennemi sur la route entre les Sept-Chemins, Brignais et Saint-Genis-Laval.

Les combats cessent le dimanche 27 août ; les troupes allemandes ne reculent plus.

Alors, tout le monde croit que c'est terminé et que nous avons été libérés. C'était trop beau pour que ce soit vrai. Ce n'était en réalité qu'une "fausse" libération et dès le soir, il fallut en toute hâte faire disparaître les drapeaux tricolores qui avaient fleuri aux fenêtres. L'armée allemande était à nouveau là, reculant devant la poussée des armées françaises et alliées. L'aviation attaque une nouvelle fois l'ennemi et des combats de plus en plus violents et meurtriers opposent les F.F.I.

aux Allemands. Mais ceux-ci résistent et pendant trois jours la lutte sera sévère, causant des pertes de part et d'autre et hélas aussi, dans la population civile. Brignais subit des destructions, plusieurs maisons ou fermes sont incendiées. Devant le danger grandissant, devant la crainte de représailles dont la commune avait été menacée, ordre est donné à la population d'évacuer Brignais. La plupart des habitants n'emportant que le strict minimum quittent précipitamment leurs maisons et vont se réfugier dans les alentours, notamment dans la Vallée du Barry, à Soucieu-en-Jarrest, et dans les Monts du Lyonnais.

M. Minssieux, Maire de Brignais, reste à son poste et s'offre comme otage pour épargner à la commune d'être incendiée ou dévastée.

Mais de très nombreux appartements sont pillés par l'ennemi, à la recherche de bicyclettes, de chevaux et de tout matériel roulant pouvant faciliter leur retraite.

Le 2 septembre la liaison avec la division de Lattre de Tassigny s'effectue au Q.G. d'Yzeron.

Au soir de cette journée, dans un Brignais désertique, alors qu'il ne reste plus qu'un nid de résistance de l'armée allemande en position vers l'impasse Robert, un détachement

motocycliste de l'armée française, par le chemin de la Côte et la rue Auguste-Simondon, s'avança en reconnaissance jusqu'à la Route Nationale pour se rendre compte de la situation avant d'annoncer que demain Brignais serait libéré.

Le lendemain, à l'aube, la route de la liberté était ouverte. »

Septembre 1984 :
le souvenir

Amis de Brignais, amis des communes voisines, représentants des Associations d'Anciens Combattants, des Associations locales et particulièrement l'Espérance et l'Harmonie, et surtout vous les libérateurs, en célébrant ce 40^e anniversaire vous avez voulu :

- honorer nos combattants,
- vous souvenir de ces pages douloureuses et porter témoignage devant les jeunes de cette période difficile qui faisait suite à quatre années d'oppression.

A vous tous, également à la presse qui a su dans cet été 1984 retracer ces moments de souffrance et de joie, le Conseil Municipal de Brignais dit MERCI.

**Allocution du Maire prononcée
place Gamboni le 2 septembre 84** □

Allocution de M. le Maire s'adressant aux Anciens Combattants.



Planning de location de la salle de réunions du Gymnase Municipal

(à notre connaissance au 2 août 1984)

DATES	TYPE DE LA SÉANCE	ORGANISÉ PAR
SEPTEMBRE 84 Samedi 1 ^{er} Dimanche 2 Samedi 8 Dimanche 9 Samedi 29 Dimanche 30	Stages Stages Soirée Dansante Banquet Sport pour tous Sport pour tous	Espérance et Vaillantes Espérance et Vaillantes Classes en 4 St-Genis-Laval Classes en 4 St-Genis-Laval Espérance et Vaillantes Espérance et Vaillantes
OCTOBRE 84 Vendredi 5 Samedi 6 Samedi 13 Vendredi 19 Samedi 20 Vendredi 26	Cinéma Portes ouvertes inter-associations (<i>jusqu'à 17 h.</i>) Bal (<i>sur invitations</i>) Conférence (Pays et Gens des Alpes) Choucroute Dansante Assemblée Générale	Centre Culturel Centre Social A.S.B. Foot Centre Culturel Classes en 4 de Brignais A.S.B. Tennis
NOVEMBRE 84 Samedi 3 Vendredi 9 Samedi 10 Samedi 17 Vendredi 23 Samedi 24 Vendredi 30	Bal Conférence (Louisiane) Soirée choucroute Bal (<i>sur invitations</i>) Cinéma Bal (<i>sur invitations</i>) Concert	Harmonie d'Orléans Centre Culturel Myopathie Judo Club Centre Culturel Boxe Française Maison des Jeunes
DÉCEMBRE 84 Samedi 1 ^{er} Dimanche 2 Jeudi 6 Vendredi 7 Samedi 8 Vendredi 14 Samedi 15 Samedi 15 Samedi 22	Mâchon Loto Exposition Chemin de Fer Exposition Chemin de Fer (<i>à confirmer</i>) Exposition Chemin de Fer Théâtre et Variétés (<i>Soirée</i>) Arbre de Noël (<i>jusqu'à 18 h.</i>) Loto (<i>à partir de 18 h.</i>) Cinéma (Pinocchio)	Boule Joyeuse F.N.A.C.A. Centre Culturel Centre Culturel Centre Culturel Centre Culturel Personnel communal A.S.B. Basket-Ball Centre Culturel
JANVIER 85 Samedi 5 Dimanche 6 Vendredi 11 Samedi 12 Dimanche 13 Samedi 19 Dimanche 20 Vendredi 25 Samedi 26	Bal (<i>sur invitations</i>) Tirage des Rois (Cheveux Blancs) Conférence (Ethiopie) Opéra-Rock Opéra-Rock Bal (<i>sur invitations</i>) Tirage des Rois + Assemblée Générale Cinéma Soirée Dansante (<i>sur invitations</i>)	R.P.R. Entente Commerciale Centre Culturel Centre Social Centre Social Cyclo-Club A.S.B. Natation Centre Culturel Espérance et Vaillantes

DATES	TYPE DE LA SÉANCE	ORGANISÉ PAR
FÉVRIER 85 Samedi 2 Dimanche 3 Vendredi 8 Samedi 9 Mardi 19 Vendredi 22 Samedi 23	Bal (<i>sur invitations</i>) Fête annuelle Conférence (Ile Maurice) Bal costumé Carnaval (Mardi-Gras) Cinéma Bal (<i>sur invitations</i>)	A.S.B. Pétanque Association Familiale Centre Culturel Commission des Fêtes Commission des Fêtes Centre Culturel Classes en 5 Brignais
MARS 85 Samedi 2 Vendredi 8 Samedi 9 Jeudi 14 Vendredi 15 Samedi 16 Vendredi 22 Samedi 23	Bal (<i>sur invitations</i>) Conférence (Mexique) Bal (<i>sur invitations</i>) Séances théâtrales à 10 h. et 15 h. pour les écoles Bol de riz Repas dansant Cinéma Concert	A.S.B. Basket-Ball Centre Culturel Secouristes Centre Culturel Secours Catholique A.S.B. Foot Centre Culturel Maison des Jeunes
AVRIL 85 Samedi 6 Samedi 13 Vendredi 19 Samedi 20 Mardi 30	Cinéma Soirée-Bal Conférence (Au fil du Danube) Bal du Commerce Soirée familiale	Centre Culturel Scouts Centre Culturel Entente Commerciale Association Musicale
MAI 85 Vendredi 3 Samedi 4 Samedi 11 Dimanche 12 Vendredi 17 Samedi 18 Jeudi 23 au 25 Vendredi 24 Dimanche 26	Conférence (Népal - Inde du Nord) Bal de la Victoire (<i>sur invitations</i>) Soirée animation Défilé et Banquet Assemblée Générale Bal (<i>sur invitations</i>) Exposition Chauffage Solaire (<i>à confirmer</i>) Cinéma Tournoi international Judo	Centre Culturel A.C.P.G. 39/45 Donneurs de Sang Classes en 5 Basket-Ball A.S.B. Natation Centre Culturel Centre Culturel Judo-Club
JUIN 85 Samedi 1 ^{er} Dimanche 2 Samedi 8 Dimanche 9 Vendredi 14 Samedi 15 Dimanche 16 Jeudi 27	Fête du 125 ^e anniv. de l'Harmonie Municipale Fête du 125 ^e anniv. de l'Harmonie Municipale Congrès Départemental Congrès Départemental Spectacle danse Fête de l'Ecole de la Musique Fête des Ecoles Journée du 3 ^e Age	Association Musicale Association Musicale A.C.P.G. 39/45 A.C.P.G. 39/45 Maison des Jeunes Association Musicale F.C.P.E.

*"La société serait une chose charmante si
on s'intéressait les uns aux autres."*

ALAIN CHAMFORT

Concours des maisons fleuries Edition 1984

Vous avez tous pu admirer l'amélioration du fleurissement dans notre commune. C'est une volonté de vos élus, mais également des habitants.

En effet, agrémenter son cadre de vie, donner un visage gai et accueillant à son village, voilà un programme qui apporte à coup sûr satisfaction et plaisir des yeux, ainsi que les félicitations des visiteurs, et l'on est fier d'être Brignairot !

Du côté de la Municipalité, les trois jardiniers ont été particulièrement attentifs à cet objectif, et ils ont mis tous leurs efforts dans les semis, les repiquages, l'organisation et l'entretien de ces aménagements floraux, ces tâches s'ajoutant à leur travail permanent sur les espaces verts communaux.

Leurs efforts ont été couronnés de succès car nos rues et nos places se parent d'une multitude de couleurs éclatantes, ce qui nous a permis d'obtenir cette année encore le 3^e prix du Concours Départemental des villes et villages fleuris, pour les communes de notre catégorie.

Quant aux particuliers, industriels, commerçants, nous espérons les avoir incités par notre exemple à participer à l'embellissement de la commune, et ils seront eux aussi récompensés après le passage du jury de Chaponost, qui a choisi le 8 septembre, les lauréats du Concours des Maisons Fleuries, édition 1984.

Cette année, les candidats se sont fait inscrire en Mairie afin de recevoir la visite du jury, le palmarès est le suivant :

CATÉGORIE MAISONS

NOMS	ADRESSES	POINTS sur 20
1. ROUIF	Impasse du Champ du Mont	16
2. PERGENT	Chemin des Marronniers	15,4
3. VOISIN	Chemin du Bonnet	15,1
4. THOLLET	65, Le Garel	15
5. BOURRAIN	9, boulevard Georges-Brassens	14,8
6. BONNET	"Le Garon"	14,6
7. MINSSIEUX	Avenue du Stade	14,5
8. DENIS	Chemin du Gai-Vallon	14
9. RAFED	20, chemin des Saignes	14
10. VENET	10, chemin des Saignes	14

CATÉGORIE BALCONS

NOMS	ADRESSES	POINTS sur 20
1. PERCET	boulevard Georges-Brassens	16
2. HERNANDEZ	Rue A.-Simondon, 16	15
3. CHAPRON	Impasse du Champ du Mont	14
4. CHEVALIER	"Les Pivoines", B2	13,8
5. CAPPELLI	"Les Jonquilles", B4	13,6
6. PERALES	Le Champ du Mont	12
7. GIRARD	"Les Jonquilles", B1	12
8. BERNET	"Le Clos Paris", C	11,5
9. PIPON	"Le Clos Paris", C	11,4
10. PETIT	"Les Pivoines", B3	11

Tous sont invités par la Commission des Fêtes et de l'Environnement à la réception qui se tiendra au L.E.P. le **vendredi 16 novembre** à partir de 18 heures. Ce sera l'occasion d'admirer des diapositives et des films présentés par le Conseil Technique pour le Fleurissement du Rhône dont les responsables pourront apporter des conseils pour la décoration florale.

Nos jardiniers soignant leurs semis.



Les jeux villageois de la Vallée du Garon

Lancés en 1983, ils avaient vu la victoire de Brignais au terme d'une lutte sévère mais toujours amicale avec Chaponost et Soucieu.

C'est Chaponost qui avait l'honneur et la lourde charge de prendre en main l'organisation de la 2^e édition et comme toujours chez nos voisins et amis les choses étaient bien faites.

En prélude aux Jeux proprement dits un apéritif-concert donné devant la Mairie de Chaponost rassembla dès 11 h. l'Harmonie de Brignais et les batteries fanfares de l'Espérance et de l'Excelsior.

L'après-midi, les Jeux Villageois de l'An II (puisque basés sur la Révolution Française) rassemblaient

donc sur le stade les équipes de Brignais, Chaponost et Soucieu.

Sous un ciel menaçant, seul élément ayant échappé à la vigilance des organisateurs, les épreuves se déroulaient devant un public nombreux et décidé à encourager ses favoris. Les jeux traditionnels : tir à la corde, course en sac, lancer d'œufs, course à la cocarde, jeu intellectuel... permettaient à Chaponost d'atteindre la mi-temps ou plutôt l'entracte, avec une avance assez nette sur ses rivaux... due sans doute à la connaissance du terrain !



Attention ! des têtes vont tomber !

La reprise vit malheureusement une offensive soudaine du mauvais temps qui prit un avantage imparable et contraignit les malheureux organisateurs à arrêter les épreuves, le public s'étant dispersé pour aller s'abriter et les équipes étant d'accord pour cette solution.

Le classement s'établit donc ainsi :

- 1^{er} Chaponost
- 2^e Soucieu
- 3^e Brignais

et la remise des coupes aux Maires des trois communes, MM. Perraud, Font et Thiers par Mme Berbezier, Présidente du Syndicat d'Initiative, vint clôturer officiellement cette journée.

La 3^e édition, prévue pour 85 à Soucieu, promet d'être disputée car les équipes battues voudront bien sûr en appeler de cette défaite... imméritée à leurs yeux ! **J.D.** □



La remise des récompenses aux trois Maires.

Et on se "bidonne" !...



Nos intellectuels en pleine réflexion.





LE BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTERE

DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

LES ELECTIONS A L'ASSEMBLEE EUROPEENNE

• LES RÉSULTATS DES VOTES EN FRANCE.

La commission nationale de recensement des votes a proclamé, jeudi 21 mai au Conseil d'État, les résultats officiels de l'élection des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes :

INSCRITS	36.880.688		
VOTANTS	20.918.772		
EXPRIMÉS	15.961.916		
ABSTENTIONS	20.180.934	43,27 %	

LISTE	TETE DE LISTE	VOIX	%
– Les verts Europe écologie.	ANGER	680.080	3,36
– Initiative 84, liste des jeunes entrepreneurs, l'Europe pour entreprendre.	TOUATI	123.642	0,61
– Parti communiste français.	MARCHAIS	2.261.312	11,20
– E.R.E. européenne : entente radicale écologiste pour les États-Unis d'Europe.	STIRN	670.474	3,32
– Au nom des travailleurs qui en ont assez d'être trahis par la gauche ou opprimés par la droite.	LAGUILLER	417.702	2,06
– Parti ouvrier européen.	CHEMINADE	17.503	0,08
– Réussir l'Europe.	GOMEZ	382.404	1,89
– Front d'opposition nationale pour l'Europe des patries.	LE PEN	2.210.334	10,95
– Pour un parti des travailleurs, liste ouvrière et paysanne d'unité.	GAUQUELIN	182.320	0,90
– Liste socialiste pour l'Europe.	JOSPIN	4.188.875	20,75
– Différents de gauche, en France, en Europe.	DEPAQUIT	146.238	0,72

– Union de l'opposition pour l'Europe et la défense des libertés.	VEIL	8.683.596	43,02
– U.T.I.L.E. : Union des travailleurs indépendants pour la liberté d'entreprendre	NICOUD	138.220	0,68
– Les États-Unis d'Europe.	CARTAN	78.234	0,38

• LES 81 REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN.

– LISTE D'UNION DE L'OPPOSITION (41 élus).

– U.D.F. :

Simone Veil, Jean Lecanuet, Michel Poniatowski, Pierre Pflimlin, André Rossi, Georges Donnez, Jean-François Deniau, Dominique Baudis, Roger Chinaud, Nicole Fontaine, Yves Galland, Robert Hersant, Claude Wolff, Pierre Bernard-Reymond, Christiane Scrivener, Jean-Thomas Nordmann, Gérard Longuet, Jacques Mallet, Michel Debatisse, Simone Martin, Jean-Pierre Abelin.

– R.P.R. :

Bernard Pons, Christian de la Malène, Alain Juppé, Philippe Malaud, Nicole Chouraqui, Alain Carignon, André Fanton, Jean-Pierre Roux, Alfred Coste-Floret, Gaston Flosse, Jean-François Mancel, Anne-Marie Dupuy, Jean Mouchel, Jacques Vernier, Denis Baudouin, Jean-Claude Pasty, Marie-Madeleine Anglade, Guy Guerneur, Jacqueline Thome-Patenôtre, François Musso.

– LISTE SOCIALISTE POUR L'EUROPE (20 élus).

Lionel Jospin, Nicole Pery, Jean-Pierre Cot, Gisèle Charzat, Max Gallo, Roger Fajardie, Bernard Thureau, Didier Motchane, Alain Bombard, Yvette Fullet, Léon Fatous, Jean-Paul Bachy, Henri Saby, Georges Sutra, Marie-Claude Vayssade, Jean Besse, Charles-Émile Loo, Colette Gadioux, Louis Eyraud, Marie-Noëlle Lienemann.

– LISTE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (10 élus).

Georges Marchais, Danielle De March, René Piquet, Paul Vergès, Emmanuel Maffre-Baugé, Jackie Hoffmann, Pierre Pranchère, Francis Wurtz, Robert Chambeiron, Maxime Gremetz.

– LISTE DU FRONT D'OPPOSITION NATIONALE POUR L'EUROPE DES PATRIES (10 élus).

Jean-Marie Le Pen, Michel de Camaret, Jean-Pierre Stirbois, G.A. Pordéa, Olivier D'Ormesson, Bernard Antony dit Romain, Marie-Dominique Chaboche, Jean-Marie le Chevallier, Martine Lehideux, Michel Collinot.

• RÉPARTITION DES VOIX ET DES SIÈGES PAR PAYS ET PAR TENDANCES POLITIQUES REPRÉSENTÉES AU PARLEMENT EUROPÉEN.

BELGIQUE.

– COLLEGE ÉLECTORAL FRANCOPHONE : 11 sièges

	%	Sièges
– Démocrates-chrétiens	19,5	2
– Socialistes	34	5
– Libéraux	24,1	3
– Ecologistes	9,9	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	12,5	

– COLLEGE ÉLECTORAL NEERLANDOPHONE : 13 sièges

	%	Sièges
– Démocrates-chrétiens	32,5	4
– Socialistes flamands	28,1	4
– Libéraux	14,2	2
– Régionalistes flamands	13,9	2
– Ecologistes	7,1	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	4,2	

DANEMARK : 16 sièges *

	%	Sièges
– Sociaux démocrates	19,5	3
– Démocrates du centre	6,6	1
– Conservateurs	20,8	4
– Parti socialiste populaire	9,2	1
– Libéraux	12,4	2
– Mouvement contre la CEE	20,8	4
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	10,7	

* le 16ème siège, celui du Groenland qui s'est retiré de la CEE, ira au parti socialiste populaire.

GRECE : 24 sièges

	%	Sièges
– Nouvelle démocratie	38,1	9
– Mouvement socialiste panhellénique	41,5	10
– Parti communiste grec	11,6	3
– Parti communiste grec (de l'intérieur)	3,4	1
– Union politique nationale	2,2	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	3,2	

IRLANDE : 15 sièges

	%	Sièges
– Fine Gael (démocrates-chrétiens)	32,2	6
– Fianna Fail	39,1	8
– Indépendants	14,9	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	13,7	

ITALIE : 81 sièges

	%	Sièges
– Démocratie chrétienne	33	26
– Parti socialiste italien	11,2	9
– Parti social démocrate italien	3,5	3
– Parti libéral italien		
– Parti républicain italien	6,1	5
– Parti communiste Italien	33,3	27
– Mouvement social Italien	6,5	5
– Parti radical	3,4	3
– Démocratie prolétarienne	1,4	1
– Parti populaire Sud-Tyrolien	0,6	1
– Union valdotaine	0,5	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	0,5	

GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG : 6 sièges

	%	Sièges
– Parti chrétien social	35,6	3
– Parti ouvrier socialiste	30,6	2
– Parti démocratique	20,4	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	13,4	

PAYS - BAS : 25 sièges

	%	Sièges
– Démocrates chrétiens	30	8
– Parti du travail	33,7	9
– Libéraux	18,9	5
– Conservateurs protestants	5,2	1
– Gauche verte	5,6	2
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	6,6	

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE : 81 sièges

	%	Sièges
– Démocrates-chrétiens	37,5	34
– Démocrates-chrétiens bavarois	8,5	7
– Socialistes	37,4	33
– Ecologistes	8,2	7
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	9,4	

ROYAUME UNI

GRANDE BRETAGNE – ÉCOSSE – PAYS-DE GALLES : 78 sièges

	%	Sièges
– Travailleurs	36,4	32
– Conservateurs	41,3	45
– Parti nationaliste écossais	2,5	1
– Plaid Cymru		
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	19,8	

IRLANDE DU NORD : 3 sièges

	%	Sièges
– Unionistes de l'Ulster	21,5	1
– Parti unioniste démocratique	34,3	1
– Parti social-démocrate et travailliste	22,1	1
– Autres formations n'ayant pas obtenu de sièges	22,1	

Un vestige possible de la bataille de Brignais (1362)

Si aucun historien ne s'accorde sur la façon dont se déroula la bataille de Brignais, qui vit la défaite des armées royales, on cerne par contre de façon plus certaine les lieux où se déroulèrent les combats, que l'on situe aux lieux-dits "des Saignes" et du "Bonnet". Il faut sans doute élargir à toute la plaine qui descend jusqu'au bas du "bois des côtes" et des "Vallières".

Denis Sauvages, qui en 1559, vint sur les lieux, prétendant trouver des traces de cette bataille, décrit les lieux en ces termes : «...en une assez grande plaine qui environne tout Brignais, duquel côté se trouve un autre coupeau nommé le "petit Montrond" qui s'applanit incontinent de tout vers Vourles et vers Irigny. Et en telles plaines continues s'estoit cachée la plupart des compagnies derrière ces deux coupeaux. S'il nous fut dit et a esté souventes fois depuis par gens dignes de foy, qu'il n'y a pas longtemps que l'on a trouvé plusieurs bastons et autres harnois de guerre dedant les terres d'environ...» (1).

Vers 1750, Un paysan racontait à André Clapasson, que son grand-père prétendait avoir trouvé dans le tronc d'un vieil arbre qu'il venait d'abattre, le corps desséché d'un soldat armé de toutes pièces... (2).

A la même époque, un bourgeois de Lyon, possesseur d'une maison de campagne près de Brignais, alla s'imaginer sur quelques bruits populaires, que la caisse militaire de l'armée de Jacques de Bourbon avait été cachée dans ce terrain lui appartenant... (3). Un radiesthésiste consulté, confirma en tout point les espérances du propriétaire qui,

encouragé, n'hésita pas à faire ouvrir son champ en plusieurs endroits. Des fouilles minutieuses furent menées profondément, mais en vain !...

De tout temps, les habitants du lieu, fascinés sans doute par les souvenirs drainés par la tradition orale, ont cherché ; ou tout simplement recueilli quelques débris issus des combats.

Malheureusement, à notre connaissance rien n'est parvenu jusqu'à nous... si ce n'est un fer de lance trouvé il y a une quinzaine d'années

par un habitant de Vourles, en effectuant un labour profond dans un champ situé aux "basses Vallières", à la limite des communes de Brignais et Vourles.

Ce fer de lance, qui mesure 28,5 cm de long et 4,3 dans sa plus grande largeur, peut être considéré comme contemporain à ces événements ; et à ce titre est sans doute à ce jour le seul vestige conservé de cette bataille. **MICHEL RÉGNIER** □

(1) Michel Régnier "Notes et documents pour l'histoire de Vourles-en-Lyonnais..." la bataille de Brignais, page 195.

(2) Archives historiques et statistiques du département du Rhône n° 18 (avril 1826).

(3) Archives historiques et statistiques du département du Rhône n° 18 (avril 1826).

(Texte paru dans le n° 57 de "l'Araire" et publié avec l'aimable autorisation de l'auteur que nous remercions)



Brignais et ses environs au XVIII^e siècle d'après la carte de Cassini (1770).

Comment se procurer... LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCE A FOURNIR	COÛT	COMMENTAIRES MODE DE RÈGLEMENT
Certificat de travail	L'employeur			Il n'a plus à être légalisé
Certificat de scolarité	Le directeur de l'école			
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille Certificat de décès		Dans les 24 h. qui suivent le décès
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité ou certificat du praticien ou de la clinique		Dans les 24 h. qui suivent la naissance Dimanche ne compte pas
* Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms date de naissance	Gratuit	Une enveloppe timbrée pour l'envoi
* Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : noms, prénoms et date de mariage	Gratuit	Une enveloppe timbrée pour l'envoi
* Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès	Indiquer : nom, prénoms et date de décès	Gratuit	Une enveloppe timbrée pour l'envoi
Fiche d'état civil	Dans toutes les mairies	Livret de famille ou Carte Nationale d'Identité	Gratuit	
Casier judiciaire M. le Magistrat du Casier Judiciaire	107, rue de Landreau Casier Judiciaire Central 44079 NANTES Cédex	Fournir fiche individuelle d'état civil	Gratuit	Une enveloppe timbrée
Carte d'identité (valable 10 ans)	Mairie, délai de délivrance 10 jours environ	2 photos récentes livret de famille ou extrait naissance Attestation de domicile	Un timbre fiscal à 105 F	
Passeport (valable 5 ans)	Mairie, délai délivrance : 3 semaines environ	Carte d'identité. Justif. domicile, 2 photos récentes Livret de famille ou extrait de naissance	Timbre fiscal à 335 F	
Duplicata de livret de famille	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms et date du mariage	Frais d'affranchissement	Gratuit
Carte d'électeur	Mairie du domicile Période révision 1 ^{er} -9 au 31-12 de chaque année Inscription toute l'année	Livret famille. Justif. domicile (quittance loyer ou EDF), carte d'ident. Ancienne carte d'électeur	Gratuit	Avoir 18 ans Nationalité Française
Copie conforme	A la mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit	
Certificat de vaccination	Praticien qui a effectué la vaccination	Présenter certif. origin. ou carnet de santé enfant	Gratuit	
Demande d'alignement permission de voirie	Mairie	Fournir une demande et plan de situation	Gratuit	Formulaire à prendre en mairie
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal avec carte d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie	Livret de famille de la personne décédée et extrait d'acte de décès si le décès n'est pas porté sur le livret de famille	Gratuit	La mairie ne peut faire de certificat aux étrangers S'il existe contrat mariage testament ou donation établis par le défunt.
Permis de chasser	Délivré par le Maire	Timbre fiscal du département du lieu de chasse. Attestation d'assur. Autorisation parents pour demandeurs âgés de 16 à 18 ans		A la perception
Carte grise	Préfecture	Attestation non gage pour changement département. Ancienne carte grise, chèque certificat de vente Enveloppe timbrée Photocopie : pièces d'identité et quittance EDF ou eau	70 F par CV pour voiture de moins 10 ans - 35 F au-dessus 10 ans par CV	Chèque ou virement au CCP du Régisseur des Recettes de la Préfecture

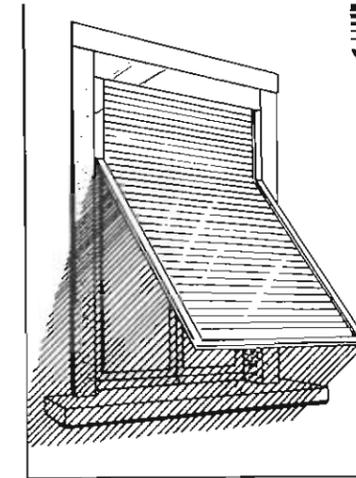
* Pour les personnes nées à l'étranger, les actes d'Etat Civil sont à demander au :
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES — Bureau de l'Etat Civil — 7, Allée de Branca — 44035 NANTES Cédex.



S.A.R.L. au capital de 20.000 F

70, rue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
Tél. 805.30.20

**Stores Intérieurs
et Extérieurs
Tous Modèles**



VERTICAL
LE STORE DE QUALITÉ

- Revêtements sol et mur
- Voilages, ameublement
- Peinture
- Tapisserie

**Toutes prestations...
Devis gratuits**

Décoration Conseil : Evelyne Galera

Département NETTOYAGE INDUSTRIEL — Shampooing moquette
3 bis, Rue du Stade - 69630 CHAPONOST

A BRIGNAIS

Découvrez
le



Les Aigais
Route de Lyon
T. (7) 805.24.57



un nouveau
style de
RESTAURANT

Menus - Carte - Repas d'affaires



Bar central en demi-cercle



I'HOTEL
****NN**
est ouvert

*Des chambres claires, confortables et spacieuses
insonorisées, avec téléphone direct*



Salon détente - télévision

